

RÉSULTATS

Attijariwafa bank
au 31 décembre 2023

Communication financière

2023

Information Financière et Relations Investisseurs : Oumaima Baqa
e-mail : o.baqa@attijariwafa.com
ir.attijariwafabank.com



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank
Croire en vous

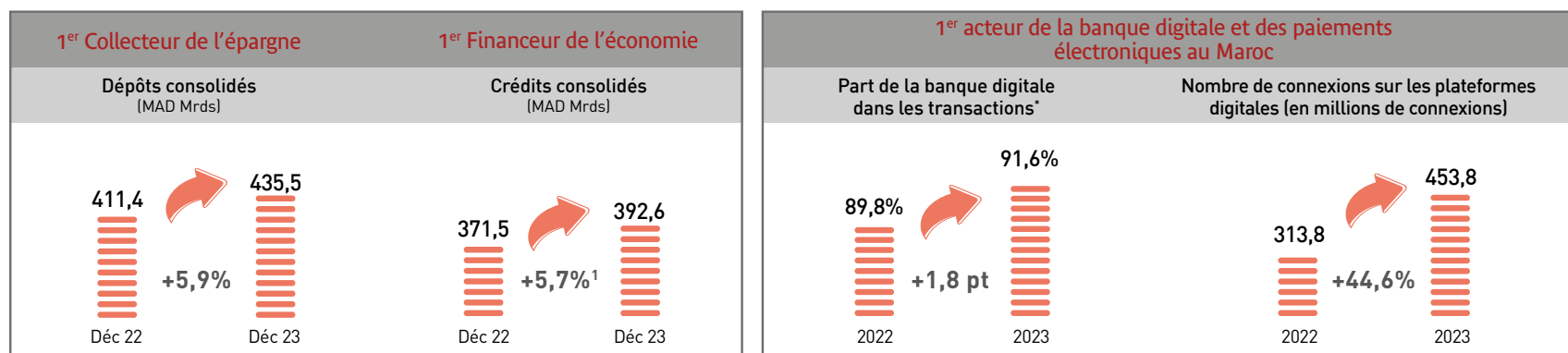
Attijariwafa bank

SA au capital de 2 151 408 390 DH - Siège social : 2, boulevard Moulay Youssef, 20000 Casablanca, Maroc
Téléphone +212 (0)5 22 22 41 69 ou +212 (0)5 55 29 88 88 - RC 333 - IF 01085221

www.attijariwafabank.com

Soutien et accompagnement des communautés et des clients dans les pays de présence et progression significative du financement de l'économie réelle et de l'inclusion financière

Le Conseil d'Administration d'Attijariwafa bank s'est réuni le mardi 27 février 2024, sous la présidence de M. Mohamed El Kettani, pour examiner l'activité et arrêter les comptes au 31 décembre 2023.



(*1) L'ensemble des opérations disponibles sur les différents canaux digitaux, ex : virements unitaires, mises à disposition, paiement de factures...

Attijariwafa bank publie ses résultats annuels dans un contexte régional et international toujours difficile et incertain, caractérisé par la persistance des tensions et des crises géopolitiques, économiques et environnementales, ainsi que par de profondes mutations sociétales et technologiques. Le deuxième semestre 2023 a été marqué au Maroc par un tremblement de terre dévastateur ayant occasionné d'importantes pertes humaines et matérielles dans plusieurs régions du Maroc.

SOUTIEN AUX RÉGIONS SINISTRÉES ET CONSOLIDATION DU SOUTIEN AUX TPME, À L'ENTREPRENARIAT ET À L'INCLUSION FINANCIÈRE

Attijariwafa bank a mobilisé ses moyens humains et financiers dès les premiers jours suivant le tremblement de terre dans la région d'Al-Haouz en mettant à disposition sans frais l'ensemble de ses canaux pour collecter les dons et transférer les aides aux sinistrés, en mettant en place des agences de repli permettant de protéger les collaborateurs et les clients tout en garantissant la continuité du service et en **contribuant significativement au fonds spécial créé sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, afin de participer au financement du programme national de reconstruction et de développement économique et social des régions sinistrées.**

Le groupe Attijariwafa bank a également continué de mobiliser ses moyens humains et financiers afin de **soutenir et accompagner les TPME, les porteurs de projet et les ménages et favoriser l'inclusion financière** :

- Accompagnement des **PME** à travers les partenariats Tamwilcom et Maroc PME : **26 644 dossiers accordés** pour un volume de **10,8 milliards de dirhams** dans le cadre du programme Tamwilcom pour une **part de marché de 30%** (Istitmar & Tatwir) ;
- Accompagnement des **Très Petites Entreprises** à travers **36 916 crédits distribués, 70 000 TPE formées, 420 000 TPE accompagnées dont 155 000 au cours de l'année 2023** (56% de femmes bénéficiaires) ; **131 650 auto-entrepreneurs pris en charge** (54% de part de marché), enrichissement de l'offre de valeur à travers des offres dédiées et adaptées à l'**entrepreneuriat féminin** et à l'**artisanat** ;
- Ouverture de 4 nouveaux **centres « Dar Al Moukawil »** (Agadir, Berkane, Beni Mellal et Kenitra) portant leur nombre à 21 et progression de la **plateforme digitale avec 3 millions de sessions et 24 millions de vue en 2023** (+26% de vues par rapport à 2022) ;
- Renforcement de l'**écosystème entrepreneurial** à travers des actions avec plusieurs partenaires (ex : Injaz Al Maghrib, Centre TPE Solidaire, OFPPT, Office de Développement de Coopération, Fondation Marocaine pour l'Education Financière, et l'Agence Marocaine de Coopération Internationale) ;
- **Distribution via le réseau Wafacash des aides directes de l'Etat** dans le cadre du programme d'urgence de réhabilitation et d'aide à la reconstruction des logements détruits suite au séisme ;
- Bancarisation des **ménages les plus vulnérables** et facilitation de l'**accès aux services financiers pour tous les citoyens** (épargne, assurance, paiements...) : **414 000 nouveaux comptes Hissab Bikhir** en progression

de +56% par rapport à 2022 et **277 000 bénéficiaires** des aides sociales servies grâce à la plateforme **Hissab Bikhir Tadamoun**.

FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE RÉELLE ET ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS

Attijariwafa bank a confirmé son positionnement d'acteur majeur dans la **collecte de l'épargne** et le **financement de l'économie réelle**. Au Maroc, ce soutien s'est traduit par :

- Une production en 2023 de **9,2 milliards de dirhams** de crédits **aux ménages**, contribuant à financer la consommation et l'accès au logement ;
- L'octroi, au titre de l'année 2023, de **7,8 milliards de dirhams** de crédits aux très petites et moyennes entreprises ;
- Le financement de l'investissement à travers la hausse des crédits à l'équipement de **+7,0%** à **68,4 milliards de dirhams** fin 2022 (part de marché de **30%**) ;
- Une progression des crédits aux entreprises de **+7,7%** à **200,6 milliards de dirhams** fin 2023, progression supérieure de 1,2 point à celle du secteur (+6,5% en 2023) ;
- Le **financement de l'Etat** en tant que premier intervenant en valeurs du trésor avec une **part de marché de 31% en 2023** ;
- De manière générale, la progression des crédits à l'économie au Maroc de **+5,8%** (**+14,7 milliards de dirhams** à **270,5 milliards de dirhams** à fin 2023) et la consolidation des parts de marché relatives aux crédits à l'économie passant de 26,1% décembre 2022 à **26,4%** en décembre 2023 (soit **+0,3 point**) ;
- Concernant la **collecte de l'épargne**, les **dépôts** ont progressé de **+7,3%** à **293,6 milliards de dirhams** (part de marché **+0,92 point**), la **gestion d'actifs** et l'**épargne assurance** de **+8,6%** à **158,8 milliards de dirhams**.

Par ailleurs, les filiales de la **Banque de Détail à l'International (BDI)** ont vu leurs dépôts et crédits croître de manière soutenue respectivement de **+12,2%** à **129,9 milliards de dirhams** et **+13,4%** à **97,6 milliards de dirhams** (à cours de change constants).

ACTIVITÉ EN PROGRESSION EN DÉPIT DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE DÉFAVORABLE

Le produit net bancaire consolidé s'élève à **29,9 milliards de dirhams**, en amélioration de **15,5% par rapport à l'année 2022¹** (+19,0% à cours de change constants). Cette progression a été induite par une dynamique commerciale favorable en termes de collecte de l'épargne et de financement de l'économie **au Maroc et dans le reste des pays de présence** ainsi que par une forte croissance des revenus des **activités de marché**.

Le résultat d'exploitation augmente de **18,6%** pour s'établir à **13,8 milliards de dirhams** malgré la progression du coût du risque (**+24,9%**), et ce grâce à un **contrôle rigoureux des coûts** (amélioration du coefficient d'exploitation de **3,5 points²** en 2023 et **8,4 points²** entre 2019 et 2023).

Le résultat net consolidé s'élève à **9,1 milliards de dirhams** contre 7,6 milliards de dirhams en 2022¹, soit une hausse de **+19,9%**¹. Pour sa part, le résultat net part du groupe ressort à **7,5 milliards de dirhams**, contre 6,1¹ milliards de dirhams l'année précédente, en croissance de **+23,0%**¹.

RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES, DE LA SOLIDITÉ FINANCIÈRE ET FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

Au titre de l'année 2023, Attijariwafa bank affiche un **bilan solide**, des ratios de **solvabilité en amélioration notable** et une rentabilité aux meilleurs standards. Le RoaA³ s'établit à **1,41%** en 2023 contre 1,24%¹ en 2022 et le RoaTE⁴ s'élève à **19,2%** contre 16,6%¹ en 2022.

Au titre de l'exercice 2023, Attijariwafa bank a clôturé avec succès une émission de fonds propres additionnels de catégorie 1 totalisant **2 milliards de dirhams**. Cette opération a permis à Attijariwafa bank de renforcer sa solidité financière avec des impacts de **68 et 41 points de base sur les ratios de solvabilité** sur base sociale et consolidée respectivement et d'accroître ses capacités à financer l'économie.

EXÉCUTION MAÎTRISÉE DU PLAN STRATÉGIQUE (AMBITIONS 2025)

Les équipes d'Attijariwafa bank entament l'exercice 2024 avec optimisme, malgré le contexte incertain, engagées à **accompagner les clients et les communautés** dans les pays de présence en contribuant à relever les **immenses défis économiques, environnementaux et sociétaux** et déterminées à poursuivre l'**exécution disciplinée du plan stratégique « Ambitions 2025 »** lancé en 2021.

Pour rappel, ce plan est construit autour de **3 grandes ambitions** :

- Renforcement de la position d'Attijariwafa bank en tant que **Groupe bancaire et financier africain leader** dans le but de générer une **croissance responsable et durable** dans ses régions de présence et sur de nouveaux territoires ;
- Consolidation de la construction d'une **banque relationnelle et citoyenne de référence, innovante, agile, compétitive** et tirant profit de la **transformation digitale et technologique** et des **ruptures** en cours en matière de **data** et d'**intelligence artificielle** ainsi que des synergies entre toutes les composantes du groupe ;
- Poursuite de l'alignement avec les meilleurs standards internationaux en termes de **gouvernance et de responsabilité sociétale et environnementale**, d'investissement dans le **capital humain**, d'efficacité opérationnelle, de **maîtrise des risques** et de **conformité** permettant ainsi d'assurer une **croissance saine et pérenne**.

Le Conseil d'Administration a félicité l'ensemble des équipes du Groupe pour leur engagement et leur mobilisation en faveur des clients dans le contexte difficile actuel. Le Conseil a, par ailleurs, décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, pour soumettre à son approbation les comptes, au 31 décembre 2023, et lui proposer la distribution d'un dividende de 16,50 dirhams par action.

(1) Les montants de l'année 2022 ont été retraités suite à la première application rétrospective de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » par les filiales du pôle "Assurance". Les variations entre décembre 2022 publié (non retraité de la norme IFRS 17) et décembre 2023 du PNB, crédits à la clientèle, résultat net consolidé et résultat net part du Groupe sont respectivement : +13,8%, +4,8%, +21,5% et +23,8%. Le coefficient d'exploitation était de 44,5%

(2) Hors don séisme

(3) Résultat net/Moyenne total bilan

(4) RNPG / Moyenne des Fonds Propres Part du Groupe - dividendes à distribuer - Goodwill - Actifs incorporés

1- NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Contexte

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards -IFRS-) ont été appliquées aux comptes consolidés du groupe Attijariwafa bank à compter du 1^{er} semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2023, le groupe Attijariwafa bank a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) dont l'application est obligatoire.

1.2 Normes comptables appliquées

1.2.1 Principe de consolidation :

Norme :

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entités ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées exclusivement selon la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon les normes IFRS 11 « Partenariats » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément à IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

1.2.2 Immobilisations corporelles :

Norme :

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût

Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

L'approche par composants correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations en normes IFRS.

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

Les coûts d'emprunt

La norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » ne permet pas de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'ensemble de ces coûts d'emprunt doit être incorporé dans le coût de l'actif. Les autres coûts d'emprunts doivent être comptabilisés en charges.

Options retenues par Attijariwafa bank :

- La norme Groupe est de retenir le modèle du coût. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.
- Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique par type d'immobilisation dans les comptes consolidés en normes IFRS.
- Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé de ne pas isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 KMAD.
- Le coût historique d'origine est décomposé selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

1.2.3 Immeubles de placement :

Norme :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Attijariwafa bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants.

1.2.4 Immobilisations incorporelles :

Norme :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique. Un actif incorporel satisfait au critère d'identifiabilité lorsqu'il :

- est séparable, c'est-à-dire qu'il peut être séparé de l'entité et être vendu, transféré, concédé par licence, loué ou échangé, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou
- résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- Le modèle du coût ;
- Le modèle de la réévaluation. Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur cette durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

Droits au bail :

Les droits au bail comptabilisés en comptes sociaux ne sont pas amortis. En comptes consolidés, ils font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité.

Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

Logiciels :

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'Information Groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes sociaux et les comptes IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 KMAD.

1.2.5 Goodwill :

Norme :

Coût d'un regroupement d'entreprises :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition selon laquelle le coût d'acquisition correspond à la contrepartie transférée pour obtenir le contrôle.

L'acquéreur doit évaluer le coût d'acquisition comme :

- le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise ;
- les autres coûts directement attribuables éventuellement au regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

La date de l'acquisition est la date à laquelle l'acquéreur obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est ainsi constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

- Évaluation initiale : ce goodwill devra être évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

- Évaluation ultérieure : Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur constaté éventuellement lors des tests de dépréciation opérés annuellement ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause sa valeur comptabilisée à l'actif.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur doit comptabiliser le regroupement en utilisant ces valeurs provisoires. L'acquéreur doit comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale au cours de la période d'évaluation au-delà de laquelle aucun ajustement n'est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

- Option prise de ne pas retraiter les Goodwill existants au 31/12/05, et ce conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » ;
- Arrêt d'amortissement des Goodwill, car leur durée de vie est indéfinie selon la norme IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » ;
- Des tests de dépréciation réguliers doivent être effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est inférieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée ;
- Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre ;
- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession. Cette notion intervient dans les tests de dépréciation d'actifs conformément à la norme comptable IAS 36. Si le test de dépréciation de l'actif met en exergue une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, il convient de déprécier la valeur de l'actif de la différence entre ces deux valeurs.

1.2.6 Contrats de location :

Norme :

En janvier 2016, l'IASB a annoncé la mise en place de la norme IFRS 16, portant sur les contrats de location. Cette dernière remplace la norme l'IAS 17 et toutes les interprétations liées. Avec son entrée en application, à compter du 1er janvier 2019, la distinction entre « location simple » et « location financement » est supprimée. Désormais, l'ensemble des contrats de location ont le même traitement comptable.

Le bien loué est enregistré à l'actif du bilan au titre d'un « Droit d'Utilisation », et l'engagement financier associé au passif, au titre d'une « Dette Locative ». Dans le compte de résultat, le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière subit un amortissement dégressif sur la durée du contrat de location.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Modalités de transition

Selon l'IASB, la première application de la norme IFRS 16 peut se faire via deux principales approches :

- l'approche rétrospective complète qui consiste à reconstituer la dette locative et le droit d'utilisation comme si la norme avait toujours été appliquée.
- l'approche rétrospective modifiée qui prévoit deux options :

Évaluer le droit d'utilisation et la dette locative à la somme actualisée des loyers restant à verser depuis le 1er janvier 2019 jusqu'à la fin de la durée de location (approche rétrospective cumulée) Ou, reconstituer le droit d'utilisation comme si la norme avait toujours été appliquée et évaluer la dette locative à la somme actualisée des loyers restants à verser (approche rétrospective simple)

La modalité de transition retenue par le groupe Attijariwafa bank correspond à l'approche rétrospective cumulée. L'application de cette dernière n'engendre aucun impact sur les capitaux propres. En conséquence, les données comparatives relatives à l'exercice 2018 présentées en regard des données de l'exercice 2019 ne sont pas retraitées.

Seuils d'exemption :

L'obligation pour le preneur de comptabiliser un droit d'utilisation et une dette locative au titre d'une location peut ne pas être appliquée si l'un des deux seuils d'exemption prévus par la norme est respecté :

- durée du contrat inférieure ou égale à 12 mois, à condition que ledit contrat ne prévoit une option d'achat du bien loué à la fin de la période de location ;
- Valeur initiale du bien loué à l'état neuf inférieure ou égale à un seuil fixé librement par le preneur. Le seuil proposé par l'IASB est de 5 000 USD.

Pour la mise en oeuvre de la norme, le Groupe Attijariwafa bank a retenu les deux seuils d'exemption prévus par l'IASB.

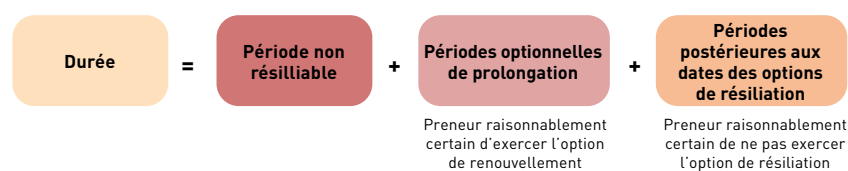
Durée :

La durée d'un contrat de location est définie comme étant la période pendant laquelle le contrat est exécutoire. Un contrat n'est plus exécutoire lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en s'exposant à une pénalité négligeable.

La période exécutoire du contrat de location, dite également période non résiliable, peut être augmentée par :

- les périodes optionnelles de reconduction du contrat de location que le locataire est raisonnablement certain d'exercer ;
- les périodes qui suivent les dates d'effet des options de résiliation du contrat de location que le locataire est raisonnablement certain de ne pas exercer.

La durée du contrat de location selon IFRS 16



Les durées de location retenues par catégories de biens loués par le groupe Attijariwafa bank se présentent comme suit :

Nature du bien loué	Durée appliquée
Baux commerciaux	9 ans
Baux à usage d'habitation	3 ans
Occupations temporaires du domaine public	20 ans
Baux à usage de construction	20 ans

Quant aux droits d'utilisation, les paiements à retenir correspondent à la valeur initiale de la dette locative, augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

En raison de l'adoption par le groupe Attijariwafa bank de l'approche rétrospective modifiée, le droit d'utilisation a été évalué, lors de la première application de l'IFRS 16, à la valeur de la dette locative telle que décrite ci-haut.

• Loyers :

Selon la norme IFRS 16, les paiements à retenir pour évaluer la dette locative sont au nombre de 5 à savoir :

- Les loyers de montants fixes ;
- Les loyers de montants variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux de référence ;
- Les garanties de valeur résiduelle ;
- Le prix d'exercice d'une option d'achat que le preneur à la certitude raisonnable d'exercer ;
- Les pénalités de résiliation anticipée du contrat si la durée de la location a été déterminée sous l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Quant aux droits d'utilisation, les paiements à retenir correspondent à la valeur initiale de la dette locative, augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

En raison de l'adoption par le Groupe Attijariwafa bank de l'approche rétrospective modifiée, le droit d'utilisation a été évalué, lors de la première application de l'IFRS 16, à la valeur de la dette locative telle que décrite ci-haut.

• Taux d'actualisation :

Pour actualiser les paiements servant à la détermination du droit d'utilisation et de la dette locative, l'IFRS 16 permet l'application de l'un des deux taux suivants :

- Taux d'intérêt implicite qui correspond au taux stipulé au niveau du contrat de location.
- À défaut de connaître le taux d'intérêt implicite, le taux d'emprunt marginal qui correspond au taux que le preneur devrait supporter à la date de commencement de la location pour un prêt d'une durée similaire à celle du contrat en vue d'acquies un actif d'une valeur égale à celle du bien loué.

Le taux d'actualisation retenu par le Groupe Attijariwafa bank pour évaluer les contrats de location simple éligibles à l'IFRS 16 correspond aux taux d'emprunt marginal.

Selon la norme, ledit taux dépend de trois principales composantes à savoir :

- Taux de référence : Taux d'émission des BDT ;
- Prime de risque du preneur ;
- Ajustement propre au contrat de location.

1.2.7 Actifs et passifs financiers – Classement et évaluation :

Norme :

Classification

Les actifs financiers, à l'exception de ceux relatifs aux activités d'assurance (cf § sur les assurances) sont classés dans les 3 catégories comptables :

- coût amorti,
- juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (« JVOCI ») et
- juste valeur par résultat (« JVR »).

La classification d'un actif financier dans l'une ou l'autre de ces 3 catégories est établie sur la base des critères clés suivants :

- catégorie de l'actif détenu (instrument de dette ou instrument de capitaux propres) ; et
- pour les actifs qui constituent des instruments de dettes (, en fonction à la fois (i) des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (critère dit « SPPI : solely payment of principal and interests ») et des modalités de gestion (dit « business model ») définies par la société. Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et créer de la valeur.

Instruments de dette

La norme distingue trois modèles d'activités :

- Modèle dit de « Collecte » : Actifs gérés afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels
- Modèle dit de « Vente » : Actifs gérés à des fins de transaction
- Modèle dit « Mixte » : Actifs gérés afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et en vue de la vente.

L'affectation des instruments de dettes à un de ces modèles s'apprécie en analysant comment les groupes d'instruments financiers sont collectivement gérés afin de déterminer l'objectif économique visé. L'identification du modèle économique ne s'effectue pas instrument par instrument, mais au niveau d'un portefeuille d'instruments financiers en analysant et en observant notamment :

- le mode d'évaluation, de suivi et de gestion des risques associés aux instruments financiers concernés,
- les cessions d'actifs réalisées et prévues (taille, fréquence, nature).

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres sont classés en « Actifs Financiers à la juste valeur par résultat » ou en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ». Dans ce dernier cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas constatés en résultat. Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

Les parts de fonds ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres car remboursables au gré du porteur. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

Evaluation

Actifs au coût amorti

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

Actifs à la juste valeur par résultat

Conformément à IFRS 9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Tous les instruments dérivés sont des actifs (ou passifs) financiers à la juste valeur par résultat, sauf lorsqu'ils sont désignés en couverture.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Actifs à la juste valeur par capitaux propres

Cette catégorie de titre concerne : les instruments de dettes du portefeuille de placement et les instruments de dettes détenus à long terme.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "Actifs à la juste valeur par capitaux propres" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/ décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

Emprunt et dépôt :

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué initialement au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée :

- Des coûts de transaction (ils correspondent aux coûts d'acquisition externes directement attribuables à l'opération),
- Des commissions perçues correspondant à «des honoraires qui font partie intégrante du taux de rendement effectif du dépôt ou de l'emprunt.

Les dépôts et emprunts classés en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêt d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêt d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Un dépôt ou un emprunt peut être le contrat hôte d'un dérivé incorporé. Dans certaines conditions, le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé selon les principes applicables aux dérivés. Cette analyse doit être menée à l'initiation du contrat sur la base des clauses contractuelles.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Prêts & créances :

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

Emprunt :

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

Dépôt :

Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le groupe Attijariwafa bank applique la norme IFRS 13. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

Les dépôts rémunérés :

- Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.
- Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.
- Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, aucun retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs »

Classification des portefeuilles

Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance

Les instruments de dette répondant au critère SPPI détenus en portefeuilles sont classés selon les principes suivants dans les catégories suivantes:

Actifs à la JVR	Instruments de dettes à la JV OCI	Instruments de dettes au coût amorti
• Portefeuilles de Trading de la Salle des Marchés	• Bons du Trésor négociables classés en Portefeuille de placement • Obligations et autres titres de créances négociables	• Bons du Trésor classés en Portefeuille d'investissement

Prêts/emprunts de titres et titres donnés / reçus en pension :

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Actions propres :

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante Attijariwafa bank. Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés, aussi les résultats y afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

1.2.8 Actifs et passifs financiers – Dépréciation :

Norme :

IFRS9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance des dépréciations des actifs financiers, basé sur les pertes de crédit attendues (« expected credit losses » ou « ECL »). Ce nouveau modèle qui s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti ou aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, constitue un changement par rapport au modèle actuel d'IAS 39, basé sur les pertes de crédit avérées.

Suivi de la dégradation du risque

La nouvelle norme adopte ainsi une approche en 3 phases (« buckets ») : l'affectation d'un actif financier dans l'une ou l'autre des phases est basée sur l'existence ou non d'une augmentation significative de son risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale.

- phase 1 (« portefeuille sain ») : pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- phase 2 (« portefeuille avec détérioration significative du risque de crédit ») : augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ; par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale en cas d'impayés de plus de 30 jours.
- phase 3 (« portefeuille en défaut ») : événement de crédit avéré / défaut.

Le montant de la dépréciation et la base d'application du taux d'intérêt effectif dépend du « bucket » auquel l'actif financier est alloué.

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêt, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêt en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois, actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

Le calcul du montant des pertes attendues s'appuie sur 3 paramètres principaux : la probabilité de défaut ('PD'), la perte en cas de défaut ('LGD') et le montant de l'exposition en cas de défaut ('EAD') tenant compte des profils d'amortissement. Les pertes attendues sont calculées comme le produit de la PD par la LGD et l'EAD.

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus) pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut (EAD). La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Suivi de la dégradation du risque

L'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit se fonde en premier lieu sur le dispositif de notation interne du risque de crédit mis en œuvre par le Groupe, ainsi que sur les dispositifs de suivi des créances sensibles et sur les impayés. Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale en cas d'impayés de plus de 30 jours.

Définition du défaut

La définition du défaut est alignée sur les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002. Cette définition est également celle retenue par le groupe dans sa gestion interne.

Mesure des pertes de crédit attendues

Le groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les pertes attendues sur la base des :

- Systèmes de notation internes
- Historiques de passage en défaut
- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Éléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

1.2.9 Dérivés et dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »).
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) est comptabilisé en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

La norme IFRS 9 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé. Lorsque le contrat hôte constitue un actif financier, le contrat hybride doit être évalué entièrement à la JVR car ses flux contractuels ne revêtent pas un caractère basique (SPPI).

Lorsque le contrat hôte constitue un passif financier, le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;

- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IFRS 9 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

1.2.10 La juste valeur :

Norme :

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (i.e. un prix de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation.

IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Données d'entrée de niveau 1

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la norme (§ 79).

Données d'entrée de niveau 2

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Les ajustements apportés aux données d'entrée de niveau 2 varient selon des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif. Ces facteurs incluent : l'état de l'actif ou l'endroit où il se trouve, la mesure dans laquelle les données d'entrée ont trait à des éléments comparables à l'actif ou au passif, ainsi que le volume et le niveau d'activité sur les marchés où ces données d'entrée sont observées.

Un ajustement qui est significatif pour la juste valeur dans son ensemble peut donner lieu à une évaluation de la juste valeur classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur si l'ajustement utilise des données d'entrée importantes non observables.

Données d'entrée de niveau 3

Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

La valeur de marché est déterminée par le Groupe :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables :

➔ CAS 1: Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

➔ CAS 2: Instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Transfert :

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours de l'exercice 2019, il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux de juste valeur.

1.2.11 Provisions

Norme :

Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- L'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,

- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

En IFRS, lorsque l'effet est significatif, l'actualisation des provisions pour risques et charges pour lesquelles la sortie probable des ressources prévue dépasse une année est obligatoire.

En IFRS les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention est fournie en annexe lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

1.2.12 Avantages au Personnel

Norme :

L'objectif de la présente norme est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et des informations à fournir à leur sujet. La présente norme doit être appliquée à la comptabilisation, par l'employeur, de tous les avantages du personnel sauf ceux auxquels s'applique l'IFRS 2.

Ces avantages comprennent notamment ceux accordés en vertu :

- de régime ou autre accord formel établi entre une entité et des membres du personnel, pris individuellement ou collectivement, ou leur représentant
- de dispositions légales ou d'accords sectoriels au terme desquels les entités sont tenues de cotiser à un régime national ou sectoriel, ou à un régime multi employeurs
- d'usages qui donnent lieu à une obligation implicite et ceci lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les avantages du personnel.

Les avantages du personnel sont les contreparties de toutes formes accordées par une entité pour les services rendus par les membres de son personnel ou pour la cessation de leur emploi. Ils comprennent 4 catégories :

Les avantages à court terme :

Ce sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondant.

Ex : les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et congés maladie payés, l'intéressement et les primes, ...

L'entité doit comptabiliser le montant non actualisé des avantages à court terme qu'elle s'attend à lui payer en contrepartie des services d'un membre du personnel au cours d'une période comptable :

- Au passif, après déduction du montant déjà payé, le cas échéant.
- En charge.

Les avantages postérieurs à l'emploi :

Ce sont les avantages du personnel qui sont payables après la fin de l'emploi.

Ex : les prestations de retraite, assurance vie et assistance médicale postérieures à l'emploi.

On distingue deux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

1. Le régime à cotisations définies : selon ce dernier une entité verse des cotisations définies à un fonds et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel. Le risque actuariel et le risque de placement sont donc, supportés par le membre du personnel.

La comptabilisation des régimes à cotisations définies est simple car aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour évaluer l'obligation ou la dépense et donc il ne peut y avoir d'écarts actuariels.

L'entité doit comptabiliser les cotisations à payer à un régime à cotisations définies en échange des services d'un des membres du personnel :

- Au passif, après déduction des cotisations déjà payées, le cas échéant.
- En charges

2. Le régime à prestations définies : engage l'entité à servir les prestations convenues aux membres de son personnel en activité et aux anciens membres de son personnel. Celle-ci supporte donc le risque actuariel et le risque de placement.

La comptabilisation des régimes à prestation définies est assez complexe du fait que des hypothèses actuarielles sont nécessaires pour évaluer l'obligation et la charge et qu'il peut y avoir des écarts actuariels. De plus, les obligations sont évaluées sur une base actualisée (car peuvent être réglées de nombreuses années après que les membres du personnel ont rendu les services correspondants).

Le régime multi-employeurs qui n'est pas un régime général ni obligatoire et qui doit être classé par l'entreprise comme régime à cotisations définies ou comme régime à prestations définies, en fonction des caractéristiques du régime.

Les autres avantages à long terme :

Ils comprennent notamment les absences de longue durée rémunérées, comme les congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques. Ils comprennent aussi les primes d'ancienneté et autres avantages liés à l'ancienneté et les jubilés (telles que « wissam schoghl »), les indemnités d'incapacité de longue durée, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la clôture de l'exercice, les primes et les rémunérations différées...

Habituellement, l'évaluation des autres avantages à long terme n'est pas soumise au même degré de confusion que celle des avantages postérieurs à l'emploi. C'est pour cela que la présente norme prévoit une méthode simplifiée pour la comptabilisation des autres avantages à long terme selon laquelle les réévaluations ne sont pas comptabilisées en autres éléments du résultat global.

Les indemnités de cessation d'emploi :

Ce sont les avantages du personnel fournis en contrepartie de la cessation de l'emploi d'un membre du personnel résultant soit de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite, soit de la décision du membre du personnel d'accepter une offre d'indemnité en échange de la cessation de son emploi.

L'entité doit comptabiliser un passif et une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes :

- La date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.
- La date à laquelle elle comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et prévoyant le paiement de telles indemnités.

Dans le cas d'indemnités de cessation d'emploi payables par suite de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel, l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités dès qu'elle a communiqué aux membres du personnel concernés un plan de licenciement qui satisfait aux critères suivants :

- Les mesures requises pour mener le plan à bien indiquent qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan.

- Le plan indique le nombre de personnes visées par le licenciement, leur catégorie d'emploi ou leur fonction, et leur lieu de travail ainsi que sa date de réalisation prévue.
- Le plan fixe les indemnités de cessation d'emploi avec une précision suffisante pour permettre aux membres du personnel de déterminer la nature et le montant des prestations qu'ils toucheront lors de la cessation de leur emploi.

Evaluation des engagements :

Méthode :

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Cela suppose d'estimer les prestations, les variables démographiques du type mortalité et rotation du personnel, les variables financières du type taux d'actualisation, et les augmentations futures des salaires qui influenceront sur le coût des prestations.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est la méthode des unités de crédit projetées « Projected Unit Credit ».

Elle équivaut à reconnaître, à la date de calcul de l'engagement, un engagement égal à la valeur actuelle probable des prestations de fin de carrière estimées multipliée par le rapport entre l'ancienneté à la date du calcul et à la date de départ en retraite du salarié.

Cela revient à considérer que l'engagement se constitue au prorata de l'ancienneté acquise par le salarié. En conséquence, le calcul des droits est effectué en fonction de l'ancienneté du salarié et du salaire estimé au jour de la fin de carrière défini.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Il a été convenu pour le cas d'Attijariwafa bank que les prestations de retraites relevaient du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies.

D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achoughl).

1.2.13 Paiements à base d'actions :

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'options de souscription (stocks option) ou par une offre de souscription d'action aux salariés (OPV).

Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'incessibilité.

1.2.14 Assurance :

La norme IFRS 17, publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020 et du 9 décembre 2021, remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ».

Le Groupe ayant différé l'application d'IFRS 9 « Instruments financiers », pour les entités d'assurance jusqu'à l'entrée en vigueur d'IFRS 17, celles-ci appliquent donc cette norme à compter du 1er janvier 2023.

Transition et première application

Norme IFRS 17

La première application de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2023 est rétrospective. Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 à la date du 1er janvier 2022 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.

Trois méthodes de transition sont prévues : une approche rétrospective complète et, si celle-ci ne peut pas être mise en oeuvre, une approche rétrospective modifiée ou une approche reposant sur la valeur de marché ou de modèle des contrats à la date de transition.

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée est de parvenir en utilisant différentes simplifications à un résultat qui se rapproche le plus possible du résultat qui aurait été obtenu par l'application rétrospective de la norme, en se fondant sur les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Norme IFRS 9

La première application de la norme IFRS 9 par les filiales d'assurance du Groupe au 1er janvier 2023 est rétrospective.

L'amendement à IFRS 17 « Première application d'IFRS 17 et IFRS 9 - Informations comparatives » publié par l'IASB en décembre 2021 autorise les entreprises d'assurance appliquant pour la première fois simultanément IFRS 9 et IFRS 17 à présenter les données comparatives 2022 comme si IFRS 9 était déjà appliquée, selon une approche dite « de superposition de classement ». Le groupe a retenu cette option.

Nouvelle présentation des états financiers

Au bilan, les encours comptables liés aux contrats d'assurance et de réassurance, précédemment regroupés dans les rubriques "Autres actifs", "Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance" et "Autres passifs" sont dorénavant présentés au sein des "Actifs des contrats d'assurance" et "Passifs des contrats d'assurance".

Par ailleurs, dans le contexte de l'application de la norme IFRS 17, le Groupe a modifié la présentation des charges générales d'exploitation dans le compte de résultat consolidé afin d'améliorer la lisibilité de la performance du Groupe. La rubrique "Autres charges générales d'exploitation" regroupe désormais les montants précédemment présentés dans les rubriques "Frais de personnel" et "Autres frais administratifs", desquels sont déduites les charges générales d'exploitation rattachables aux contrats d'assurance qui seront dorénavant présentées dans la rubrique "Charges des services d'assurance" au sein du Produit net bancaire.

Comptabilisation et évaluation des contrats d'assurance

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine : contrats onéreux, contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux et autres. Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle).

• Modèle général d'évaluation (Building Block Approach – BBA)

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation

des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Cette estimation doit refléter les différents scénarios possibles et l'effet des options et des garanties incluses dans les contrats, sur l'horizon limite ou « frontière » déterminé selon la norme. Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels. L'estimation des flux de trésorerie est complétée par un ajustement pour risque explicite pour couvrir l'incertitude au titre du risque non financier. Ces deux éléments constituent les flux d'exécution des contrats, auxquels s'ajoute une marge sur services contractuels représentant le résultat attendu sur les services futurs liés à un groupe de contrats.

Si la marge sur services contractuels est positive, elle est présentée au bilan dans l'évaluation des contrats et amortie au fur et à mesure des services rendus ; si elle est négative, elle est constatée immédiatement au compte de résultat puis reprise sur la durée des contrats ou lorsque ces derniers redeviennent profitables. Les frais d'acquisition payés avant la première comptabilisation d'un groupe de contrats sont d'abord comptabilisés au bilan (et présentés en diminution des passifs ou en augmentation des actifs d'assurance selon la position globale du portefeuille), puis déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent lors de la comptabilisation de celui-ci.

A chaque clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme du passif pour la couverture restante (qui comprend les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs et la marge sur services contractuels restante à cette date) et du passif pour les sinistres survenus (qui comprend uniquement les flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus, sans marge sur services contractuels). Les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier sont mises à jour, ainsi que le taux d'actualisation, afin de refléter la situation à la clôture. La marge sur services contractuels est ajustée des changements d'estimations des hypothèses non financières relatifs aux services futurs, puis amortie au compte de résultat au titre des services rendus sur la période. Le relâchement des flux d'exécution des contrats attendus au titre de la période et la variation des estimations au titre des services passés sont enregistrés en résultat. L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en résultat ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

• Modèle d'évaluation des contrats participatifs directs (Variable Fee Approach – VFA)

Dans le cas des contrats participatifs directs, pour lesquels l'assureur doit payer à l'assuré une somme correspondant à la valeur de marché ou de modèle d'éléments sous-jacents clairement identifiés, diminuée d'une rémunération variable, un modèle spécifique (appelé « méthode des honoraires variables ») a été développé en adaptant le modèle général.

A chaque clôture, le passif de ces contrats est ajusté du rendement réalisé et des variations de la valeur de marché ou de modèle des éléments sous-jacents : la part revenant aux assurés est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie du résultat et la part revenant à l'assureur vient alimenter la marge sur services contractuels. Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, le résultat financier de ces contrats devrait être nul. Si certains actifs sous-jacents ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, l'assureur peut choisir de reclasser en capitaux propres la variation du passif liée à ces actifs.

• Modèle d'évaluation simplifié (Premium Allocation Approach – PAA)

-Les contrats de courte durée (moins d'un an) peuvent faire l'objet d'une approche simplifiée appelée méthode d'affectation des primes, également applicable aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général pour le passif au titre de la couverture restante. Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

Principales options retenues

Application rétrospective

Le Groupe a appliqué une approche rétrospective modifiée pour l'évaluation des contrats d'assurance-vie épargne et des contrats d'épargne retraite qui représentent la grande majorité de ses contrats.

En effet, l'ensemble des informations nécessaires n'étaient pas disponibles pour permettre une approche rétrospective complète. De surcroît, l'approche rétrospective complète aurait exigé de reconstituer ce qu'auraient été les hypothèses ou les intentions de la direction au cours des périodes antérieures.

Option OCI pour les contrats comptabilisés selon la méthode simplifiée

Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. La charge de désactualisation est enregistrée en produits ou charges financiers d'assurance comme dans le modèle général. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable. Le Groupe a retenu cette option.

Méthodes d'évaluation appliquées aux portefeuilles des contrats d'assurance

Les principaux contrats d'assurance émis par le Groupe correspondent :

- à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens : contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance, et ceux couvrant les autres risques non vie et contrats de réassurance acceptée d'autres assureurs pour ces types de risques. Ces contrats sont évalués selon le modèle général ou la méthode d'affectation des primes ;
- à des contrats de type vie ou épargne : contrats mono et multi-supports avec ou sans risque d'assurance incluant une composante à participation discrétionnaire et contrats en unités de compte avec une garantie plancher en cas de décès. Ces contrats sont évalués selon le modèle des honoraires variables.

Effets de la 1ère application d'IFRS17 & IFRS 9

• Effets de la première application d'IFRS 17 et IFRS 9 sur le bilan au 31 décembre 2021

(en milliers de dirhams)

	31/12/2021	Effets de la 1 ^{ère} application d'IFRS 17 et 9		01/01/2022 R
ACTIF				
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	25 737 654			25 737 654
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	70 983 392			70 983 392
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	69 909 990			69 909 990
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 073 402			1 073 402
Instruments dérivés de couverture				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	69 623 812	-43 688 817		25 934 995
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	23 599 523			23 599 523
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 335 472			2 335 472
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)	43 688 817	-43 688 817		
Titres au coût amorti	18 123 778			18 123 778
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	28 606 851			28 606 851
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	345 112 075	-2 136 769		342 975 306
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux				
Placements des activités d'assurance	43 440 016			43 440 016
Actifs des contrats d'assurance	1 893 007			1 893 007
Actifs d'impôt courant	194 412			194 412
Actifs d'impôt différé	4 104 209	-136 484		3 967 725
Comptes de régularisation et autres actifs	11 362 641	-3 104 417		8 258 224
Actifs non courants destinés à être cédés	70 214			70 214
Participations dans des entreprises mises en équivalence	73 091			73 091
Immubles de placement	2 287 509			2 287 509
Immobilisations corporelles	6 926 626			6 926 626
Immobilisations incorporelles	3 252 024			3 252 024
Ecarts d'acquisition	9 867 550			9 867 550
TOTAL ACTIF	596 325 836	-3 733 462		592 592 374

	31/12/2021	Effets de la 1 ^{ère} application d'IFRS 17 et 9		01/01/2022 R
PASSIF				
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	8 984			8 984
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 886 726			1 886 726
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 886 726			1 886 726
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture				
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	42 430 887			42 430 887
Dettes envers la clientèle	380 852 248			380 852 248
Titres de créance émis	24 657 688			24 657 688
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux				
Passifs d'impôt courant	1 414 949			1 414 949
Passifs d'impôt différé	2 093 110	107 742		2 200 852
Comptes de régularisation et autres passifs	17 601 830	-2 160 039		15 441 791
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	44 566 980	-44 566 980		
Passifs des contrats d'assurance		42 492 566		42 492 566
Provisions	3 101 498			3 101 498
Subventions et fonds assimilés	145 782			145 782
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	17 772 731			17 772 731
Capitaux propres	59 792 421	393 251		60 185 672
Capital et réserves liées	14 646 116			14 646 116
Réserves consolidées	37 074 545	552 902 *		43 784 210
Part du Groupe	31 938 248	199 563 *		37 282 269
Part des minoritaires	5 136 298	353 339 *		6 501 941
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 914 994	-159 649		1 755 346
Part du Groupe	724 084	-63 765		660 320
Part des minoritaires	1 190 910	-95 884		1 095 026
Résultat net de l'exercice	6 156 766			
Part du Groupe	5 144 461			
Part des minoritaires	1 012 305			
TOTAL PASSIF	596 325 836	-3 733 462		592 592 374

* y compris affectation du résultat 2021

• Effets de la première application d'IFRS 9 sur les placements de l'assurance

(en milliers de dirhams)

	31/12/2021	01/01/2022 R										
		Reclassement au titre d'IFRS 9 (entités d'assurance)										
		Placements des activités d'assurance										
Valeur au bilan selon IAS 39	Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Instruments dérivés de couverture	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			Titres au coût amorti	Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	Prêts et créances sur la clientèle	Autres reclassements
		Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat			Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables					
			Instruments de capitaux propres	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option								
Actifs financiers												
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP	80 169	80 169										
Actifs financiers à la juste valeur par résultat												
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction												
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat												
Instruments dérivés de couverture												
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	43 688 817											
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables												
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables												
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)	43 688 817		5 666 543	340 900		24 541 422	13 206 693					-66 741
Titres au coût amorti												
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	128 925								128 925			
Prêts et créances sur la clientèle	3 214 912									1 159 649		2 055 263
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	47 112 822	80 169	5 666 543	340 900		24 541 422	13 206 693		128 925	1 159 649		1 988 522
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9						-315 542				-81 506		
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9	47 112 822	80 169	5 666 543	340 900		24 225 880	13 206 693		128 925	1 078 143		1 988 522

Les montants de l'année 2022 ont été retraités (identifiés par un « R ») suite à la première application rétrospective de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » par les filiales du secteur de l'assurance.

BILAN CONSOLIDÉ au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

ACTIF	NOTES	31/12/2023	31/12/2022 R	01/01/2022 R
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		24 645 493	23 888 146	25 737 654
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	61 704 902	60 853 603	70 983 392
Actifs financiers détenus à des fins de transactions		61 187 128	59 934 617	69 909 990
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		517 774	918 986	1 073 402
Instruments dérivés de couverture				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.2/2.12	28 776 879	30 577 786	25 934 995
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		23 300 540	27 454 062	23 599 523
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		5 476 338	3 123 724	2 335 472
Titres au coût amorti	2.12/2.14	28 443 707	22 227 032	18 123 778
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	2.3/2.12	36 303 761	35 232 452	28 606 851
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti ¹	2.4/2.12	392 649 653	371 541 130	342 975 306
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux				
Placements des activités d'assurance ¹	2.5	46 340 941	42 765 524	43 440 016
Actifs des contrats d'assurance		1 657 314	1 322 845	1 893 007
Actifs d'impôt exigible		220 954	277 461	194 412
Actifs d'impôt différé		4 929 662	4 864 962	3 967 725
Comptes de régularisation et actifs divers ¹		10 074 026	8 968 342	8 258 224
Actifs non courants destinés à être cédés		69 723	74 402	70 214
Participations dans des entreprises mises en équivalence		89 000	78 427	73 091
Immeubles de placement		2 244 890	2 439 888	2 287 509
Immobilisations corporelles	2.6	7 543 988	6 791 872	6 926 626
Immobilisations incorporelles	2.6	3 356 367	3 246 947	3 252 024
Ecarts d'acquisition	2.7	9 954 625	9 998 306	9 867 550
TOTAL ACTIF		659 005 886	625 149 124	592 592 374

PASSIF	NOTES	31/12/2023	31/12/2022 R	01/01/2022 R
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		1 446	121	8 984
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.8	1 670 543	860 820	1 886 726
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		1 670 543	860 820	1 886 726
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture				
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	2.9	48 472 569	45 748 554	42 430 887
Dettes envers la clientèle	2.10	435 522 184	411 376 856	380 852 248
Titres de créance émis		16 445 039	20 786 640	24 657 688
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux				
Passifs d'impôt exigible		1 941 993	1 735 495	1 414 949
Passifs d'impôt différé		3 005 807	2 666 038	2 200 852
Comptes de régularisation et autres passifs ¹		18 324 905	16 010 212	15 441 791
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
Passifs des contrats d'assurance ¹	2.15	43 700 021	40 711 600	42 492 566
Provisions	2.12/2.13	3 656 935	3 334 393	3 101 498
Subventions et fonds assimilés		143 463	151 461	145 782
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		19 415 023	18 902 367	17 772 731
Capitaux propres		66 705 958	62 864 566	60 185 672
Capital et réserves liées		14 646 116	14 646 116	14 646 116
Réserves consolidées		41 785 593	39 465 590	43 784 210
Part du groupe		35 291 074	33 637 604	37 282 269
Part des minoritaires		6 494 519	5 827 986	6 501 941
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 210 829	1 194 596	1 755 346
Part du groupe		392 033	381 900	660 320
Part des minoritaires		818 796	812 696	1 095 026
Résultat net de l'exercice		9 063 420	7 558 265	
Part du groupe		7 507 605	6 102 598	
Part des minoritaires		1 555 815	1 455 666	
TOTAL PASSIF		659 005 886	625 149 124	592 592 374

(1) un reclassement entre les actifs et passifs d'assurance, les comptes de régularisation et les prêts et créances sur la clientèle a été effectué dans le cadre du retraitement du cash basis sous IFRS 17 sur le bilan au 31/12/2022

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	NOTES	31/12/2023	31/12/2022 R
Intérêts et produits assimilés	3.1	26 899 599	23 044 200
Intérêts et charges assimilés	3.1	-8 466 209	-6 725 068
MARGE D'INTERÊT		18 433 391	16 319 133
Commissions (produits)	3.2	7 259 805	6 603 715
Commissions (charges)	3.2	-838 794	-827 597
MARGE SUR COMMISSIONS		6 421 010	5 776 118
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		3 831 452	2 353 701
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		3 856 527	2 297 009
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		-25 075	56 692
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		346 419	305 646
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		135 925	101 230
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		210 494	204 415
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits des autres activités		880 699	752 168
Charges des autres activités		-1 676 311	-1 276 405
Produits nets des activités d'assurance	3.3	1 706 063	1 705 134
PRODUIT NET BANCAIRE		29 942 723	25 935 494
Charges générales d'exploitation		-10 800 597	-9 679 664
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-1 389 178	-1 453 257
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		17 752 949	14 802 573
Coût du risque de crédit	3.4	-3 982 035	-3 187 884
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		13 770 913	11 614 689
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		9 495	5 586
Gains ou pertes nets sur autres actifs		1 128	-76 358
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		13 781 536	11 543 918
Impôts sur les bénéfices		-4 718 115	-3 985 653
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession			
RÉSULTAT NET		9 063 420	7 558 265
Intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)		-1 555 815	-1 455 666
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (ou des propriétaires de la société mère)		7 507 605	6 102 598
Résultat de base par action (en dirhams)		34,90	28,37
Résultat dilué par action (en dirhams)		34,90	28,37

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023	31/12/2022 R
Résultat net	9 063 420	7 558 265
Éléments recyclables en résultat net :		
Écarts de conversion	-1 204 393	-79 922
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-11 809	-51 726
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	-309 046	-893 496
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables	-317 840	2 110 209
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés	254 164	-416 783
Éléments non recyclables en résultat net :		
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies		
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	2 957	-68 287
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	654 129	-1 912 895
Réévaluation des contrats d'assurance avec éléments de participation directe - non recyclable		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés	-256 323	672 231
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-1 188 161	-640 669
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	7 875 259	6 917 595
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	6 448 869	5 537 926
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	1 426 390	1 379 669

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2021	2 151 408	12 494 707	-2 461 129	39 543 834	839 544	-115 459	52 452 908	7 339 513	59 792 421
Effets de la 1 ^{ère} application d'IFRS 17 et 9				199 563	-1 326 238	1 262 473	135 797	257 455	393 251
Capitaux propres de clôture au 1^{er} janvier 2022 R	2 151 408	12 494 707	-2 461 129	39 743 398	-486 694	1 147 014	52 588 705	7 596 968	60 185 672
Opérations sur capital									
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes				-3 154 251			-3 154 251	-899 122	-4 053 373
Résultat de l'exercice				6 102 598			6 102 598	1 455 666	7 558 265
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions									
Instruments financiers : variation de juste valeur et transfert en résultat					271 542	-549 962	-278 420	-282 328	-560 748
Ecarts de conversion : variation et transferts en résultat				-286 252			-286 252	206 331	-79 922
Gains ou pertes latents ou différés				-286 252	271 542	-549 962	-564 672	-75 997	-640 669
Autres variations				-204 161			-204 161	18 836	-185 325
Variations de périmètre									
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2022 R	2 151 408	12 494 707	-2 461 129	42 201 332	-215 152	597 052	54 768 218	8 096 348	62 864 566
Opérations sur capital								160 758	160 758
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes				-3 365 808			-3 365 808	-958 168	-4 323 976
Résultat de l'exercice				7 507 605			7 507 605	1 555 815	9 063 420
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions									
Instruments financiers : variation de juste valeur et transfert en résultat					-155 691	167 448	11 757	4 475	16 232
Ecarts de conversion : variation et transferts en résultat				-1 070 493			-1 070 493	-133 900	-1 204 393
Gains ou pertes latents ou différés				-1 070 493	-155 691	167 448	-1 058 736	-129 425	-1 188 161
Autres variations				27 641			27 641	102 897	130 538
Variations de périmètre				-40 469		-1 624	-42 093	40 904	-1 189
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2023	2 151 408	12 494 707	-2 461 129	45 259 808	-370 843	762 875	57 836 828	8 869 130	66 705 958

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

FLUX DE TRÉSORERIE	31/12/2023	31/12/2022 R
Résultat avant impôts	13 781 536	11 543 918
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 437 347	1 596 792
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		1 155
+/- Dotations nettes aux provisions	4 202 709	3 530 581
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-9 495	-5 586
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-247 146	-136 183
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	-2 198 250	-811 093
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	3 185 165	4 175 666
+/- Flux liés aux opérations avec les Etablissements de crédit et assimilés	3 572 173	1 338 536
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	3 144 245	-545 848
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	3 208 641	9 053 194
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		
- Impôts versés	-4 200 873	-3 270 288
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	5 724 186	6 575 593
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	22 690 887	22 295 177
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-4 271 795	-8 863 967
+/- Flux liés aux immeubles de placement	106 119	-152 379
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 709 140	-1 044 702
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 874 816	-10 061 048
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-4 323 976	-4 053 373
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-3 788 880	-2 734 800
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-8 112 856	-6 788 173
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-1 385 212	43 784
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	7 318 002	5 489 740
COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE	31/12/2023	31/12/2022 R
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	41 059 650	35 569 910
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	23 888 025	25 728 670
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Etablissements de crédit	17 171 625	9 841 241
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	48 377 652	41 059 650
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	24 644 046	23 888 025
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Etablissements de crédit	23 733 605	17 171 625
Variation de la trésorerie nette	7 318 002	5 489 740

2. NOTES RELATIVES AU BILAN

2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023		31/12/2022 R	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
Créances sur les Etablissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	35 461 553		38 837 690	
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 126 204	11 516	2 215 315	193 677
Actions et autres titres à revenu variable	18 342 959	363 681	18 478 254	582 733
Titres de participation non consolidés		142 576		142 576
Instruments dérivés	246 679		403 359	
Créances rattachées	9 732			
Juste valeur au bilan	61 187 128	517 774	59 934 617	918 986

2.2 Actifs financiers à la juste valeur par Capitaux Propres au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	28 776 879	324 466	-449 556
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	23 300 540	114 540	-20 312
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	5 476 338	209 926	-429 244
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	10 374 943	71 046	-12 039
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 925 597	43 494	-8 272
Total des titres de dettes	23 300 540	114 540	-20 312
Impôts		-33 955	5 897
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)	23 300 540	80 585	-14 414
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés	5 476 338	209 926	-429 244
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	5 476 338	209 926	-429 244
Impôts		-68 355	161 436
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)	5 476 338	141 571	-267 808

2.3 Prêts et créances sur les Établissements de crédit au coût amorti

2.3.1 Prêts et créances sur les Établissements de crédit, au coût amorti au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

Opérations sur les Etablissements de crédit	31/12/2023	31/12/2022 R
Comptes et prêts	35 912 815	34 660 985
dont comptes ordinaires débiteurs	10 401 509	7 394 745
dont comptes et prêts	25 511 307	27 266 239
Autres prêts et créances	340 619	469 740
Valeur brute	36 253 434	35 130 724
Créances rattachées	144 992	144 360
Dépréciations (*)	94 665	42 632
Valeur nette des prêts et créances auprès des Etablissements de crédit	36 303 761	35 232 452
Opérations internes au Groupe	31/12/2023	31/12/2022 R
Comptes ordinaires	4 576 527	5 788 539
Comptes et avances à terme	25 237 055	25 038 995
Créances rattachées	196 566	115 711

2.3.2 Ventilation des prêts et créances sur les Etablissements de crédit par zone géographique au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023	31/12/2022 R
Maroc	10 690 626	9 669 055
Afrique du Nord	8 737 490	7 576 663
Afrique Zone UEMOA	1 729 213	536 721
Afrique Zone CEMAC	447 696	1 557 644
Europe	9 803 301	12 923 169
Autres	4 845 110	2 867 474
Total en principal	36 253 434	35 130 724
Créances rattachées	144 992	144 360
Dépréciations (*)	94 665	42 632
Valeur nette au bilan	36 303 761	35 232 452

(*) voir note 2.12

2.4 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

2.4.1 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

Opérations avec la clientèle	31/12/2023	31/12/2022 R
Créances commerciales	66 585 851	68 217 893
Autres concours à la clientèle	289 280 878	271 276 515
Valeurs reçues en pension	5 874 711	5 873 193
Prêts subordonnés		1 940
Comptes ordinaires débiteurs	33 643 977	30 963 043
Valeur brute	395 385 417	376 332 584
Créances rattachées	3 216 951	2 135 951
Dépréciations (*)	27 076 810	26 504 210
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	371 525 558	351 964 325
Opérations de location-financement	31/12/2023	31/12/2022 R
Crédit-bail immobilier	2 930 346	3 322 023
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	19 706 532	17 612 223
Valeur brute	22 636 879	20 934 246
Créances rattachées	6 892	4 057
Dépréciations (*)	1 519 676	1 361 499
Valeur nette des opérations de location-financement	21 124 095	19 576 805
Valeur au bilan	392 649 653	371 541 130

(*) voir note 2.12

2.4.2 Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

31/12/2023	Créances			Dépréciations(*)		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Maroc	269 116 918	22 947 848	24 207 687	1 564 940	2 871 454	17 672 458
Afrique du Nord	38 122 251	2 173 523	1 526 080	480 322	386 634	926 850
Afrique Zone UEMOA	40 618 359	901 218	2 954 170	420 923	192 223	1 880 533
Afrique Zone CEMAC	15 527 968	558 363	1 796 567	344 338	275 440	1 565 174
Europe	779 438		15 751	3 153		12 046
Valeur nette au bilan	364 164 933	26 580 951	30 500 254	2 813 674	3 725 751	22 057 060

(*) voir note 2.12

31/12/2022 R	Créances			Dépréciations(*)		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Maroc	250 687 210	26 482 361	20 485 001	1 326 738	3 623 819	15 223 713
Afrique du Nord	36 942 681	2 632 222	2 068 078	257 876	512 347	1 086 199
Afrique Zone UEMOA	38 130 710	720 322	3 827 529	666 582	128 138	2 637 506
Afrique Zone CEMAC	13 129 748	1 064 360	1 685 814	402 707	417 020	1 565 763
Europe	1 535 115		15 686	3 214		14 087
Valeur nette au bilan	340 425 465	30 899 265	28 082 108	2 657 118	4 681 323	20 527 268

(*) voir note 2.12

2.5 Placements des activités d'assurance au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023	31/12/2022 R
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	6 234 271	6 484 928
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	26 475 319	24 108 664
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	13 631 352	12 171 933
Titres au coût amorti		
Placements des activités d'assurance	46 340 941	42 765 524

2.6 Immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023			31/12/2022 R		
	Valeurs Brutes	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeurs Nettes	Valeurs Brutes	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeurs Nettes
Terrains et constructions	3 220 790	1 621 177	1 599 613	3 171 250	1 594 652	1 576 597
Equip. Mobilier, installation	4 791 908	3 937 584	854 325	6 714 439	4 802 281	1 912 159
Biens mobiliers donnés en location	1 461 362	433 395	1 027 967	1 104 775	391 536	713 239
Autres immobilisations	8 859 726	4 797 642	4 062 084	7 233 737	4 643 861	2 589 877
Total Immobilisations corporelles	18 333 786	10 789 798	7 543 988	18 224 201	11 432 329	6 791 872
Logiciels informatiques acquis	6 948 593	4 419 996	2 528 596	6 352 397	3 961 023	2 391 374
Autres immobilisations incorporelles	1 445 397	617 627	827 770	1 448 133	592 560	855 573
Total Immobilisations incorporelles	8 393 990	5 037 623	3 356 367	7 800 530	4 553 584	3 246 947

Variation du droit d'utilisation

(en milliers de dirhams)

Variation du droit d'utilisation	31/12/2022 R	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2023
Immobilier					
Valeur brute	2 094 964	179 475	-126 161	-128 774	2 019 503
Amortissements et dépréciations	-885 001	-278 103	126 161	30 836	-1 006 108
Total immobilier	1 209 962	-98 629		-97 938	1 013 396
Mobilier					
Valeur brute					
Amortissements et dépréciations					
Total mobilier					
Total droit d'utilisation	1 209 962	-98 629		-97 938	1 013 396

Variation de la dette locative

(en milliers de dirhams)

Variation de la dette locative	31/12/2022 R	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/2023
Dette locative	1 228 245	179 475	-275 881	-44 005	1 087 834
Total dette locative	1 228 245	179 475	-275 881	-44 005	1 087 834

Détail des charges des contrats de location

(en milliers de dirhams)

Détail des charges des contrats de location	31/12/2023	31/12/2022 R
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-51 046	-60 633
Dotations d'amortissements des droits d'utilisation	-278 103	-325 842

Actifs au titre de droits d'utilisation

(en milliers de dirhams)

Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)	31/12/2023	31/12/2022 R
Immobilisations corporelles	7 543 988	6 791 872
Dont droits d'utilisation	1 013 396	1 209 962

Passifs au titre de la dette locative

(en milliers de dirhams)

Passifs au titre de la dette locative	31/12/2023	31/12/2022 R
Comptes de régularisation et autres passifs	18 324 905	16 010 212
Dont dettes de location	1 087 834	1 228 245

2.7 Écarts d'acquisition au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022 R	Variation périmètre	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2023
Valeurs brutes	9 998 306		-43 680		9 954 625
Cumul des pertes de valeurs					
Valeurs nettes au bilan	9 998 306		-43 680		9 954 625

2.8 Passifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023	31/12/2022 R
Valeurs données en pension Établissements de crédit	517 881	165 171
Instruments dérivés de Transaction	1 152 662	695 648
Juste valeur au bilan	1 670 543	860 820

2.9 Dettes envers les Établissements de crédit au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

Établissements de crédit	31/12/2023	31/12/2022 R
Comptes et emprunts	26 869 143	26 170 268
Valeurs données en pension	21 117 603	19 353 591
Total en principal	47 986 746	45 523 860
Dettes rattachées	485 823	224 694
Valeur au bilan	48 472 569	45 748 554

Opérations internes au Groupe

	31/12/2023	31/12/2022 R
Comptes ordinaires créditeurs	2 107 195	4 554 902
Comptes et avances à terme	26 332 609	24 811 785
Dettes rattachées	196 566	115 711

2.10 Dettes envers la clientèle

2.10.1 Dettes envers la clientèle au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023	31/12/2022 R
Comptes ordinaires créditeurs	308 240 647	287 137 839
Comptes d'épargne	102 897 592	98 607 768
Autres dettes envers la clientèle	22 644 017	24 123 780
Valeurs données en pension	753 516	763 840
Total en principal	434 535 772	410 633 227
Dettes rattachées	986 412	743 629
Valeur au bilan	435 522 184	411 376 856

2.10.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023	31/12/2022 R
Maroc	301 722 786	282 731 555
Afrique du Nord	54 642 761	51 200 918
Afrique Zone UEMOA	52 591 034	51 738 769
Afrique Zone CEMAC	22 186 012	21 452 929
Europe	3 393 180	3 509 056
Total en principal	434 535 772	410 633 227
Dettes rattachées	986 412	743 629
Valeur au bilan	435 522 184	411 376 856

2.11 Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022 R	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/2023
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (*)	921 660		640 348	259 805		-23 586	1 278 617
Provisions pour engagements sociaux	685 735		108 358	79 211		-11 328	703 553
Autres provisions pour risques et charges	1 726 998		352 059	50 026	357 433	3 166	1 674 765
Provisions pour risques et charges	3 334 393		1 100 765	389 042	357 433	-31 748	3 656 935

(*) voir note 2.12

2.12 Répartition des créances, engagements et dépréciations par buckets sous IFRS 9 au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

31/12/2023	Créances et Engagements			Dépréciations			Taux de couverture		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	24 127 409	8 343		834 260	951		3,5%	11,4%	
Prêts et créances sur les Établissements de crédit									
Prêts et créances sur la clientèle									
Titres de dettes	24 127 409	8 343		834 260	951		3,5%	11,4%	
Actifs financiers au coût amorti	428 669 209	27 506 641	30 553 254	3 394 090	3 839 872	22 098 021	0,8%	14,0%	72,3%
Prêts et créances sur les Établissements de crédit	36 345 426		53 000	53 704		40 961	0,1%		77,3%
Prêts et créances sur la clientèle	364 164 933	26 580 951	30 500 254	2 813 674	3 725 751	22 057 060	0,8%	14,0%	72,3%
Titres de dettes	28 158 850	925 690		526 712	114 121		1,9%	12,3%	
Total Actif	452 796 618	27 514 984	30 553 254	4 228 350	3 840 822	22 098 021	0,9%	14,0%	72,3%
Engagements hors bilan	203 895 368	5 508 344	1 530 038	743 044	364 125	171 448	0,4%	6,6%	11,2%
Total	656 691 985	33 023 328	32 083 292	4 971 395	4 204 947	22 269 469	0,8%	12,7%	69,4%

31/12/2022 R	Créances et Engagements			Dépréciations			Taux de couverture		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	27 707 229	6 790		259 255	702		0,9%	10,3%	
Prêts et créances sur les Établissements de crédit									
Prêts et créances sur la clientèle									
Titres de dettes	27 707 229	6 790		259 255	702		0,9%	10,3%	
Actifs financiers au coût amorti	397 472 741	31 782 837	28 097 482	3 021 600	4 788 320	20 542 527	0,8%	15,1%	73,1%
Prêts et créances sur les Établissements de crédit	35 259 710		15 373	27 372		15 259	0,1%		99,3%
Prêts et créances sur la clientèle	340 425 465	30 899 265	28 082 108	2 657 118	4 681 323	20 527 268	0,8%	15,2%	73,0%
Titres de dettes	21 787 566	883 572		337 110	106 997		1,5%	12,1%	
Total Actif	425 179 970	31 789 627	28 097 482	3 280 855	4 789 022	20 542 527	0,8%	15,1%	73,1%
Engagements hors bilan	188 574 842	12 213 189	1 107 693	620 158	163 464	138 038	0,3%	1,3%	12,5%
Total	613 754 812	44 002 816	29 205 175	3 901 014	4 952 486	20 680 565	0,6%	11,3%	70,8%

2.13 Encours Dépréciés (Bucket 3) au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023			31/12/2022 R		
	Brut	Encours Bucket 3 Dépréciations(*)	Net	Brut	Encours Bucket 3 Dépréciations(*)	Net
Prêts et créances sur les Établissements de crédit	53 000	40 961	12 039	15 373	15 259	114
Prêts et créances sur la clientèle	30 500 254	22 057 060	8 443 193	28 082 108	20 527 268	7 554 840
Titres de dette au coût amorti						
Total des encours au coût amorti dépréciés (Bucket 3)	30 553 254	22 098 021	8 455 233	28 097 482	20 542 527	7 554 954
Total des engagements dépréciés hors-bilan (Bucket 3)	1 530 038	171 448	1 358 590	1 107 693	138 038	969 656

(*) voir note 2.12

2.14 Titres au coût amorti au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023	31/12/2022 R
Titres au coût amorti		
Effets publics et valeurs assimilées	22 469 795	16 761 078
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 614 745	5 910 060
Total	29 084 540	22 671 138
Dépréciations (*)	640 833	444 106
Valeur au bilan	28 443 707	22 227 032

(*) voir note 2.12

2.15 Passifs des contrats d'assurance au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023	31/12/2022 R
Couverture restante	36 437 019	33 211 616
Sinistres survenus	7 263 002	7 499 984
Valeur au bilan	43 700 021	40 711 600

3 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 Marge d'intérêt au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023			31/12/2022 R		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations avec la clientèle	22 013 613	4 867 822	17 145 791	19 508 060	3 680 133	15 827 926
Comptes et prêts / emprunts	20 843 172	4 612 267	16 230 906	18 412 398	3 484 728	14 927 670
Opérations de pensions	27 467	208 084	-180 616	47 346	54 065	-6 718
Opérations de location-financement	1 142 973	47 472	1 095 501	1 048 315	141 340	906 975
Opérations interbancaires	1 616 210	1 807 613	-191 403	630 897	1 198 715	-567 818
Comptes et prêts / emprunts	1 523 227	1 519 345	3 882	561 046	1 098 133	-537 087
Opérations de pensions	92 983	288 268	-195 285	69 851	100 582	-30 731
Emprunts émis par le Groupe		1 711 586	-1 711 586		1 801 847	-1 801 847
Opérations sur titres	3 269 776	79 188	3 190 588	2 905 244	44 373	2 860 871
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	26 899 599	8 466 209	18 433 391	23 044 200	6 725 068	16 319 133

3.2 Commissions nettes au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023			31/12/2022 R		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Commissions nettes sur opérations	2 792 297	132 354	2 659 944	2 377 151	127 234	2 249 916
avec les Établissements de crédit	132 715	71 128	61 587	143 864	89 885	53 979
avec la clientèle	1 657 696		1 657 696	1 380 169		1 380 169
sur titres	229 336	24 878	204 457	245 221	22 058	223 164
de change	103 909	32 296	71 613	66 706	7 442	59 264
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	668 642	4 052	664 590	541 191	7 851	533 340
Prestation de services bancaires et financiers	4 467 507	706 440	3 761 067	4 226 564	700 363	3 526 202
Produits nets de gestion d'OPCVM	598 968	43 275	555 693	597 691	34 042	563 649
Produits nets sur moyen de paiement	2 673 336	513 050	2 160 286	2 303 195	490 463	1 812 732
Assurance	51 118		51 118	24 690		24 690
Autres	1 144 085	150 115	993 970	1 300 988	175 857	1 125 131
Produits nets de commissions	7 259 805	838 794	6 421 010	6 603 715	827 597	5 776 118

3.3 Produits nets des activités d'assurance au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023	31/12/2022 R
Produits des activités d'assurance	8 333 544	6 312 220
Charges afférentes aux contrats d'assurance	-6 727 431	-5 022 423
Résultat des activités d'assurance	1 606 113	1 289 797
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	280 665	402 441
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	-180 715	12 896
Produits nets des activités d'assurance	1 706 063	1 705 134

3.4 Coût du risque au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023	31/12/2022 R
Dotations aux provisions	-7 220 093	-5 404 758
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-5 969 837	-4 885 406
Provisions pour dépréciation des titres	-898 197	-147 158
Autres provisions pour risques et charges et emplois divers	-352 059	-372 194
Reprises de provisions	4 623 911	3 307 817
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	4 134 531	2 781 340
Provisions pour dépréciation des titres	73 576	159 023
Autres provisions pour risques et charges et emplois divers	415 804	367 454
Variation de provisions	-1 385 854	-1 090 943
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnés	-1 199 405	-1 102 890
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnés	-241 185	-51 652
Récupérations sur prêts et créances amorties	53 284	81 795
Autres	1 452	-18 196
Coût du risque	-3 982 035	-3 187 884

4. INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉS

L'information sectorielle d'Attijariwafa bank est articulée autour des pôles d'activités suivants :

- **Banque Maroc, Europe et Zone Offshore** comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank ainsi que les holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe ;
- **Filiales de Financement Spécialisées** comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash;
- **Banque de détail à l'international** comprenant les banques de l'Afrique du Nord notamment Attijari bank Tunisie, Attijariwafa bank Egypt et Attijaribank Mauritanie ainsi que les banques de la zone CEMAC et la zone UEMOA;
- **Assurance** comprenant notamment Wafa Assurance et ses filiales les plus significatives

(en milliers de dirhams)

BILAN DÉCEMBRE 2023	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Filiales de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	TOTAL
Total Bilan	391 241 997	43 691 408	53 230 918	170 841 563	659 005 886
dont					
Éléments de l'Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	60 568 690	10 589		1 125 623	61 704 902
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 571 818	75 622		23 129 438	28 776 879
Titres au Coût Amorti	19 348 263	26 301		9 069 144	28 443 707
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	24 989 350	257 267	297 831	10 759 314	36 303 761
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	255 954 263	38 586 766	522 188	97 586 435	392 649 653
Immobilisations corporelles	3 547 351	1 399 945	235 257	2 361 435	7 543 988
Éléments du Passif					
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	40 066 850	1 998 740	1 124 765	5 282 213	48 472 569
Dettes envers la clientèle	298 750 631	6 910 789	5 356	129 855 408	435 522 184
Passifs des contrats d'assurance			43 700 021		43 700 021
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	17 905 088	757 330		752 604	19 415 023
Capitaux propres	49 154 307	2 832 242	6 116 227	8 603 181	66 705 958

COMPTE DE RÉSULTAT DECEMBRE 2023	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Filiales de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	9 791 694	1 281 665	-293	7 458 391	-98 067	18 433 391
Marge sur commissions	3 468 861	1 093 796	-50 383	2 821 777	-913 041	6 421 010
Produit net bancaire	14 930 241	2 848 705	1 526 237	10 986 486	-348 946	29 942 723
Charges de fonctionnement	5 296 557	1 145 035	461 508	4 246 443	-348 946	10 800 597
Résultat d'exploitation	6 543 689	1 130 256	902 676	5 194 292		13 770 913
Résultat net	4 078 800	651 668	641 329	3 691 624		9 063 420
Résultat net part du Groupe	4 049 450	505 679	258 058	2 694 419		7 507 605

5. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.1 Engagements de financement au 31 décembre 2023 (en milliers de dirhams)

	31/12/2023	31/12/2022 R
Engagements de financement donnés	117 818 531	110 097 046
Engagements de financement reçus	2 531 457	2 777 032

5.2 Engagements de garantie au 31 décembre 2023 (en milliers de dirhams)

	31/12/2023	31/12/2022 R
Engagements de garantie donnés	93 115 219	91 798 678
Engagements de garantie reçus	72 727 264	71 354 643

6. AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1. Certificats de dépôt et bons des sociétés de financement au cours de l'année 2023 :

L'encours des certificats de dépôt à fin décembre 2023 s'élève à 8,2 milliards de dirhams.

Au cours de l'année 2023, 1,8 milliard de dirhams de certificats de dépôt ont été émis dont la maturité est comprise entre 3 ans et 5 ans et les taux entre 5% et 20%.

L'encours des bons des sociétés de financement à fin décembre 2023 s'élève à 8 milliards de dirhams.

Au cours de l'année 2023, 2,9 milliards de dirhams de bons des sociétés de financement ont été émis, dont la maturité est comprise entre 2 ans et 4 ans. Les taux associés varient entre 3,72% et 4,20%.

6.2 Dettes subordonnées émises au cours de l'année 2023 :

Au cours de l'année 2023, le groupe Attijariwafa bank a clôturé l'émission de deux emprunts obligataires subordonnés.

En date du 22 décembre 2023, Attijariwafa bank a émis un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec possibilité de remboursement anticipé, au-delà de la 5ème année de la date de jouissance, qui ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'émetteur et après accord de Bank Al-Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans, d'un montant de 2 milliards de dirhams, scindé en 20 000 obligations subordonnées de valeur nominale 100 000 dirhams. Il est ventilé en 2 tranches (A et B) non cotées.

Le taux d'intérêt nominal relatif à la tranche A est révisable chaque 10 ans et augmenté d'une prime de risque entre 225 et 235 points de base, soit entre 6,18% et 6,28%. Celui applicable à la tranche B est révisable annuellement et augmenté d'une prime de risque entre 205 et 215 points de base, soit entre 5,13% et 5,23%.

Le résultat global des souscriptions est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers de dirhams)

	Tranche A	Tranche B
Montant retenu	185 000	1 815 000

En date du 28 décembre 2023, Wafa Salaf a émis un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 250 millions de dirhams ventilé en 2 tranches (A et B) non cotées, scindé en 13 obligations subordonnées : 10 obligations de valeur nominale de 20,32 millions de dirhams pour la tranche A et 3 obligations de 15,6 millions de dirhams pour la tranche B.

Le résultat global des souscriptions est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers de dirhams)

	Tranche A	Tranche B
Montant retenu	203 200	46 800

6.3 Le capital et résultat par action

6.3.1 Nombre d'actions et valeur nominale

A fin décembre 2023, le capital d'Attijariwafa bank s'élève à 2 151 408 390 de dirhams. Le capital est constitué de 215 140 839 actions ordinaires de 10 dirhams de nominal.

6.3.2 Actions Attijariwafa bank détenues par le Groupe

A fin décembre 2023, le groupe Attijariwafa bank détient 13 226 583 actions Attijariwafa bank représentant un montant global de 2 461 millions de dirhams qui vient en déduction des capitaux propres consolidés.

6.3.3 Résultat par action

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

(en dirhams)

	31/12/2023	31/12/2022 R
Résultat par action	34,90	28,37
Résultat dilué par action	34,90	28,37

6.4 Gestion des Risques :

Une gestion moderne et performante des Risques

Mission et Organisation de la Gestion des Risques

La démarche d'Attijariwafa bank en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies au niveau international ainsi qu'aux recommandations des autorités de tutelles. La gestion des risques du groupe est centralisée au niveau de la Gestion Globale des Risques Groupe (GGRG), indépendante des Pôles et Métiers et rapportant directement à la présidence.

Cette configuration consacre le principe de globalité dans la Gestion des Risques du Groupe et confirme son indépendance totale vis-à-vis des autres pôles et métiers de la Banque. Cette indépendance lui permet d'assurer une objectivité optimale dans l'examen des propositions de prises de risque et dans le contrôle.

La GGRG a pour principale mission de veiller à couvrir et à superviser l'ensemble des risques inhérents aux activités du groupe, de les mesurer et les contrôler. La fonction exerce un contrôle permanent, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne, effectué de façon périodique et a posteriori.

Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risque, à analyser les portefeuilles de crédit avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et particuliers et les activités de trading et à garantir la qualité et l'efficacité de suivi du risque.

Les principaux risques sont identifiés en cinq familles :

- **Risque de contrepartie** : risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés ;
- **Risque de Marché** : risque de perte liée aux évolutions défavorables des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix des actions et des matières premières, ...) ;
- **Risque opérationnel** : risque de perte résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ;
- **Risque pays** : le risque pays représente une agrégation des risques élémentaires résultant de la vulnérabilité à l'environnement économique, financier, politique, juridique ou sociale d'un pays étranger pouvant affecter les intérêts financiers de la banque.
- **Risques Asset Liability Management** : les risques structurels de nature ALM se rapportent aux risques de pertes de valeur économique ou de baisse des marges d'intérêts futures compte tenu des décalages de taux, des échéances entre les actifs et passifs de la banque.

6.4.1 Cadre d'Appétence au Risque (RAF)

Stratégie en matière de risques

La stratégie du Groupe en matière de risques consiste à employer son capital disponible afin d'optimiser l'équilibre entre rendement et risque de façon à mettre en œuvre sa stratégie tout en conservant un niveau approprié de capital économique (i.e. permettant de couvrir les risques) et de capital réglementaire. En conséquence, les objectifs de la gestion des risques du Groupe sont les suivants :

- Mettre en place une gestion rigoureuse des risques à tous les niveaux de l'activité, basée sur la détermination et le respect d'appétences au risque claires ;
- S'assurer que l'allocation de fonds propres est ainsi effectuée dans le but d'obtenir les meilleurs rendements sur une base pondérée des risques ; et
- Répondre aux attentes de nos actionnaires et parties prenantes quant au fait que nous conservons des excédents de capital afin de garantir que nous pourrions honorer nos engagements, même dans le cas où des risques extrêmes devaient se matérialiser

Le processus d'élaboration de la stratégie et de planification financière et opérationnelle doit impérativement aider le Groupe à atteindre un équilibre risque/rémunération optimal. Ceci implique un examen du portefeuille d'opportunités identifiées, au regard de l'environnement concurrentiel, des ressources en interne et de la capacité de l'organisation à prendre des risques ou de son appétence au risque, en tenant compte du Groupe dans son ensemble et de son profil de risque. Dans le cadre de ce processus, notre modèle économique (i.e. la façon dont nous entendons dégager des bénéfices) et les hypothèses sous-jacentes à ce modèle économique doivent impérativement être présentés de manière explicite.

Les discussions entourant la planification doivent impérativement tenir compte de la nature et du type de risques auxquels le Groupe est exposé, en se concentrant sur les risques de surestimation et de sous-estimation de la solidité de notre bilan économique, de notre position de liquidité et de notre réputation. Le Groupe doit impérativement mesurer et contrôler les risques qu'il a pris en toute connaissance de cause, tout en surveillant les risques qui évoluent, émergent ou pourraient émerger et qui pourraient avoir un impact sur le capital, la position de liquidité, la valeur de la marque et autres indicateurs considérés comme clés pour le Groupe.

Des analyses de scénarios et des stress tests (y compris les stress tests inversés) doivent impérativement être réalisés pour les business plans et les projets et être utilisés lors de la prise de décision.

Définition du cadre d'appétence au risque

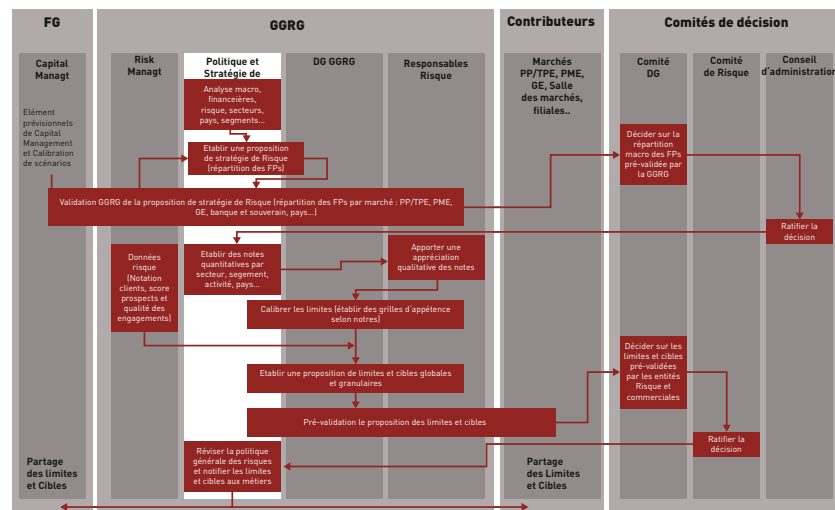
Le cadre de l'appétence au risque d'Attijariwafa bank définit les risques que le Groupe sélectionne et gère en vue de générer des profits ; les risques que le Groupe accepte mais qu'il cherche à minimiser et les risques que le Groupe cherche à éviter ou transférer. Il comprend :

- Les appétences au risque générales - il s'agit généralement de déclarations quantitatives qui aident à déterminer le niveau de risque qu'Attijariwafa bank peut supporter (par ex., le montant de fonds propres que nous sommes prêts à risquer). Les appétences au risque sont définies à un niveau agrégé et par type de risques.
- Les préférences de risques - il s'agit de déclarations qualitatives qui énoncent les risques qu'Attijariwafa bank estime pouvoir gérer efficacement et qui devraient produire des profits, les risques qu'Attijariwafa bank peut assumer mais qui nécessitent d'être maîtrisés et les risques qu'Attijariwafa bank cherche à éviter ou minimiser.
- Les tolérances et limites en matière de risques opérationnels sont des limites quantitatives spécifiques (par ex., limites sur des risques spécifiques). Les Business Standards (exigences et commentaires les accompagnant) présentent la méthodologie d'Attijariwafa bank pour :
 - Identifier les risques acceptables et ceux qui ne le sont pas.
 - Fixer les limites et tolérances en matière de risques opérationnels, tenant compte des exigences et préférences du Groupe.

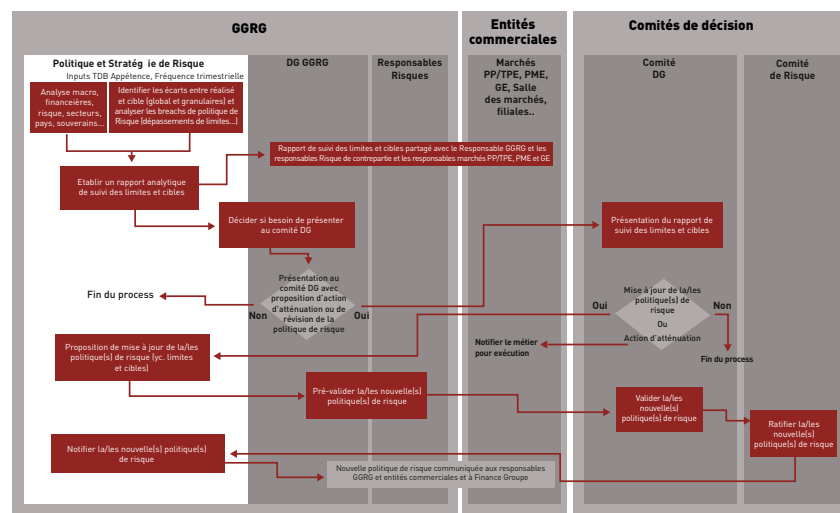
Les appétences au risque doivent impérativement être clairement définies et actualisées régulièrement et font partie intégrante du processus de planification. Il convient que les appétences au risque soient examinées et approuvées par les conseils d'administration et/ou les comités spécialisés compétents. Il convient que lors de chaque réunion le Comité des risques compare le profil de risque au regard des appétences au risque puis communique aux comités spécialisés compétents. Le Management et les instances spécialisées devraient examiner et discuter des positions liées à l'appétence lors de revues régulières (Business Review Meetings).

Processus d'élaboration des cibles et limites

Le cadre d'appétence ainsi défini se traduit à un premier niveau par la définition pour chacun des niveaux de risque retenus d'une cible vers laquelle orienter les efforts d'amélioration et d'une limite imposée par les contraintes réglementaires d'une part, et induite par les capacités maximales d'autre part. L'élaboration de cet ensemble de cibles et limites est assurée par un processus transverse impliquant un ensemble d'acteurs au sein des différentes entités front to back de la banque.



Le processus d'élaboration des cibles et limites présente un objectif double. Il s'agit en effet de définir l'ensemble des niveaux de risques les plus à même d'accompagner le groupe dans la réalisation de ses objectifs stratégiques ; mais également d'établir une méthodologie de suivi et de mise à jour continue directement liée aux variations des indicateurs mesurés.



6.4.2 Risque de Contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés.

La gestion du risque de contrepartie consiste en amont à analyser et à instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente de la Banque. En aval, à surveiller l'évolution des risques en examinant régulièrement la qualité de l'ensemble des engagements, déclencher les actions correctives du portefeuille et engager les procédures à l'amiable ou judiciaires de récupération des créances en souffrance.

Politique de crédit :

La politique générale de crédit (PGC) a pour finalité de définir le cadre de référence qui régit les activités génératrices de risque de contrepartie pour la banque.

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière du fait de l'incapacité d'un débiteur à honorer ses obligations contractuelles. Il concerne les activités de prêt ainsi que d'autres activités exposant la banque au risque de défaut d'une contrepartie ou d'un émetteur notamment les transactions sur le marché de capitaux ou sur les opérations de règlement-livraison.

Les dispositions de la PGC ont une portée générale et s'appliquent de manière permanente. Elles sont susceptibles de mises à jour lorsque l'évolution de la situation économique et financière des marchés le justifie.

Ces dispositions peuvent être complétées par des politiques spécifiques relatives à certaines activités ou entités du groupe. De même qu'elles sont accompagnées par des orientations de crédit révisables périodiquement.

La politique de crédit de la banque s'appuie sur les dix principes fondamentaux suivants :

- **Déontologie et conformité** : Le groupe s'astreint au strict respect des principes déontologiques définis dans son code interne et des dispositions réglementaires régissant ses activités.
 - **Indépendance fonctionnelle** des structures de Risques par rapport aux entités opérationnelles afin de préserver la qualité des risques et l'objectivité dans les prises de décisions.
 - **Responsabilité des Risques** : Les business units restent pleinement responsables de leurs risques de crédit. Cette responsabilité est également supportée par les organes d'octroi.
 - **Collégialité des décisions** : Les décisions de crédit nécessitent au minimum une double signature et un double regard : celui des organes commerciaux et celui du risque, ce qui favorise l'analyse contradictoire. Le renvoi en arbitrage à un niveau supérieur peut éventuellement être envisagé pour certaines décisions divergentes.
- Aucune décision d'octroi ne sera rendue de manière unilatérale sauf délégation particulière de l'organe d'administration.
- **Rémunération satisfaisante** : Chaque risque pris par la banque doit être correctement rémunéré. La tarification doit toujours s'inscrire en adéquation avec la notation.
 - **Suivi** : Chaque risque pris par la banque doit être suivi sur une base continue et permanente.
 - **Séparation** de la fonction de gestion et de la fonction de contrôle des risques.
 - **La prudence et la «consultancy»** doivent être de mise en cas de doute ou d'ambiguïté.
 - **Analyse préalable** par le comité nouveaux produits de tout risque de contrepartie lié au lancement de nouveaux produits ou de nouvelles activités.
 - **Règle restrictive** : Aucun financement ne peut être octroyé au profit d'une relation ayant bénéficié d'un abandon ou ayant fait l'objet d'un déclassement à contentieux. Le dispositif de notation est discriminatoire pour ce type de clientèle (note éliminatoire).

Principes généraux de prise de risque :

La prise de risque doit s'inscrire dans le cadre des stratégies risques approuvées. Les stratégies sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement et reposent sur :

- des limites globales ;
- des critères d'intervention ;
- un schéma de délégation.

Ces stratégies sont également déclinées par :

- métier ;
- entité ;
- secteur d'activité ;
- et, pays.

Le respect de ces stratégies relève des Métiers et est contrôlé par la GGR.

Toute décision de risque nécessite une analyse approfondie aussi bien de la contrepartie que de la transaction et doit être motivée par une appréciation du couple risque-rendement. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risque du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur.

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de la fonction risque nommément désigné.

Les délégations de compétence se déclinent en montant de risques variant selon les catégories de notes internes et les spécificités de métiers.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit. Les exceptions impliquent le recours au niveau de l'autorité supérieur.

Le processus d'octroi de crédit passe par un certains nombres de procédures. Après une première évaluation du contact au niveau de la force de vente, une proposition de crédit est ensuite adressée à la GGRG. Un deuxième diagnostic complet de la relation est effectué pour la prise de décision.

L'octroi de crédits aux personnes morales apparentées obéit aux mêmes règles et procédures appliquées que la clientèle ordinaire.

Les garanties retenues pour la couverture du risque de crédits sont évaluées simultanément lors de l'évaluation de la proposition de crédit.

Cette évaluation s'effectue via un certain nombre d'informations et documents requis dans le cadre du processus d'instruction de toute proposition de crédit.

Dispositif de suivi du risque de concentration

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Le risque de concentration du crédit peut découler de l'exposition envers :

- des contreparties individuelles ;
- des groupes d'intérêt ;
- des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
- des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

La politique d'expansion internationale de notre Groupe induit des risques dus à une concentration des contreparties appartenant à une même région géographique. Cette concentration est assortie d'une gestion des limites (en matière à la fois d'exposition et de délégations de pouvoirs) et des seuils d'alertes.

Le risque de concentration individuelle et sur des groupes d'intérêt est régi par les dispositions de la banque centrale en matière de division des risques. Cela suppose une gestion des groupes selon un processus normalisé s'appuyant sur une définition très large de la notion du groupe d'affaires et une approche concertée avec les lignes de métiers en vue de :

- définir les limites d'exposition globale et les choix d'accompagnement ;
- consolider dans une seule base de données les informations sur les groupes de contreparties.

De même, la déclinaison d'une politique sectorielle en matière de distribution de crédits tient compte :

1. du taux de pénétration de la banque dans chaque secteur d'activité ;
2. de la qualité de ses actifs (sinistralité et rating) ;
3. et des marges de progression que laisse envisager la conjoncture (intelligence économique, comités consultatifs avec les professionnels, fédérations, dispositions de la loi des finances etc...) afin de baliser l'action commerciale et de préserver au niveau du portefeuille engagements de la banque, un profil de risque optimal en termes de concentration sectorielle.

La revue périodique de l'exposition de la banque à la lumière des évolutions conjoncturelles permet un pilotage décisionnel et un ajustement dynamique des limites quantitatives, voire qualitatives, dans le sens :

- de l'accroissement des secteurs à fort potentiel de développement ;
- de la consolidation sur les activités où le taux de pénétration est assez élevé ou bien pour lesquelles nous n'avons pas une grande visibilité ;
- ou du repli à l'égard des secteurs en déperdition (perspectives défavorables, grande sinistralité, ...).

Ces limites sectorielles quantitatives sont challengées de manière concertée entre les unités commerciales (cf. business plan) et la GGR, avant leur approbation par les organes habilités. Elles doivent régir aussi bien les demandes de réévaluations que les entrées en relation. Les dépassements de ces limites doivent être soumis à cette même instance pour autorisation et mise à jour de nouveaux seuils.

Dispositif de surveillance des risques :

Dans la nouvelle organisation du groupe Attijariwafa bank, le rôle de surveillance et de détection des créances en difficulté incombe essentiellement à l'entité « Audit des Engagements ».

L'entité « Surveillance et Contrôle des Risques de Crédit » veille en permanence, dans une optique préventive, à la santé et à la qualité des engagements de la banque.

Fonction clé dans le processus de maîtrise des risques, cette gestion préventive consiste à anticiper les situations de dégradation des risques et à y apporter les ajustements appropriés.

Dans le cadre de l'exercice de cette fonction, cette entité est amenée à :

- Surveiller la régularité des engagements : conformité à l'objet du crédit et respect des côtes autorisés ; examen des incidents de paiement ; revue des dossiers échus... ;
- Détecter les créances présentant des signes de faiblesse persistants (créances dites difficiles) à partir d'un certain nombre de clignotants d'alerte ;
- Suivre avec le réseau l'évolution des principaux risques (créances difficiles, engagements les plus importants et/ou les plus sensibles) ;
- Déterminer les dossiers éligibles au déclassement au regard de la réglementation en vigueur régissant les créances en souffrance ;
- Suivre avec le réseau le dénouement de certains risques spécifiques notamment, les admissions temporaires, les avances sur marchés publics et les avances sur marchandises.

L'objectif escompté de ces diverses formes de contrôle est de prévenir les risques pouvant résulter de dépassements ou d'incidents de paiements, ainsi que d'une baisse importante des opérations domiciliées par le client à travers des réactions rapides permettant d'appréhender à temps, les problèmes rencontrés par le client concerné et lui trouver les solutions appropriées.

En vue d'identifier les créances sensibles et celles éligibles au provisionnement au regard de

la réglementation en vigueur, une revue exhaustive du portefeuille de la Banque est effectuée trimestriellement à l'aide d'un état des clignotants conçu par référence aux critères de classifications des créances en souffrance institués par la circulaire n°19 de BAM, ainsi qu'à d'autres critères de sécurité complémentaires retenus par la Banque.

Gestion Corrective du Portefeuille :

Pour améliorer l'efficacité de recouvrement des créances difficiles et en souffrance, des dispositifs de recouvrement à l'amiable et judiciaire ont été mis en place au sein de la Banque.

Le recouvrement à l'amiable consiste à veiller en permanence à la régularité et à la qualité de l'ensemble des engagements de la Banque et de suivre, principalement via le réseau, ou directement avec les clients concernés, la régularisation de toute insuffisance ;

Le recouvrement judiciaire consiste à mettre en œuvre l'ensemble des actions judiciaires aux fins de récupération des créances en souffrance.

Le Recouvrement Groupe a pour mission la mise en œuvre de l'ensemble des actions à l'amiable ou judiciaires aux fins de récupération des créances en souffrance.

Les activités principales de l'entité se résument comme suit :

- Élaborer et proposer une politique de recouvrement à l'échelle du groupe ;
- Négocier des sorties à l'amiable avec les clients avant toute action judiciaire ;
- Préparer et transmettre les dossiers contentieux aux avocats pour assignation en justice ;
- Suivre les actions de recouvrement judiciaire avec les avocats désignés ;
- Minimiser les coûts du recouvrement et les risques liés à l'activité.

Un recouvrement efficace nécessite une politique clairement définie à savoir :

- Respect des instructions relatives aux provisions et des principes comptables (LC. 8 G, 19 G& Instructions BAM et DGI: Constitutions et reprises, Pondération des garanties, Mise à niveau des hypothèques ;
- Processus de décision fluide Collégialité dans la prise des décisions. ; Plusieurs comités aux compétences différentes statuent sur les propositions de règlement des créances avec un comité Recouvrement Groupe hebdomadaire se penche sur les autres propositions ;
- Distinction de la clientèle entre celle de masse, super créances, Créances en redressement et liquidation judiciaire ;
- Analyse préliminaire des dossiers hors masse : Etude des garanties, Collecte de l'information utile et pertinente ;
- Choix de la stratégie à adopter : Amiable de préférence, Judiciaire ;
- Partenariat efficient avec Mise en place et refonte des conventions de collaboration, renouvellement du collège des avocats en fonction des performances et de la qualité des prestations fournies et définition d'une politique d'attribution des dossiers à confier Institution de quotas ;
- Amélioration de la productivité des ressources en place : Formation continue spécifique, Recrutement et adéquation des effectifs avec le métier, préparation de la relève ;
- Instauration de 5 comités de recouvrement à compétences différentes : Respect du principe de collégialité, Matérialisation des décisions par PV de comité ;
- Refonte du système d'information ;
- Adoption du plan d'action annuel : Objectifs quantitatifs et qualitatifs ;
- Élaboration des tableaux de bord et reportings : Réalisations et suivi de l'activité ;
- Analyse des performances des prestataires : Suivi et analyse des coûts, Suivi des frais généraux, Suivi des honoraires et commissions des prestataires.

6.4.3 Systèmes et projet Risk Management

L'entité Risk Management vise à apporter des outils et des approches d'aide à la décision, pour la maîtrise des risques. Ceci, conformément aux meilleures pratiques sous tendues par la réforme Bâloise. Cette entité est en charge de la conception, déploiement et monitoring des modèles de notation au niveau du Groupe, du reporting liés à la notation et de l'amélioration continue du dispositif de gestion des risques.

L'entité Produit également la Base Tiers Groupe est produite pour les besoins de production ratio de solvabilité et actualise les paramètres de risques pour les besoins de la déclaration IFRS 9. Plus de 30 modèles de notation / scoring sont administrés par l'entité (monitoring statistiques et insertion opérationnelle). Ces modèles couvrent la quasi-totalité des segments de la clientèle. En synergie avec la DBI, les principales filiales ont été dotées de modèle de notation.

Dans le cadre du processus de passage aux approches avancées engagé par la banque sous l'impulsion de la banque centrale (BAM) et du management de la banque, un dispositif Bâle II a été mis en place sous la responsabilité de l'entité Risk Management, il s'articule autour des axes suivants : une base de capture du risque (base de défaut), un système de notation de entreprises, une base tiers groupe, un Datawarehouse permettant l'historisation des données nécessaires à la modélisation et permettant entre autre le monitoring/backtesting périodique des modèles de notation.

Cartographie de notation selon le nouveau modèle entreprise

La notation interne est un outil d'aide à la décision ainsi qu'au suivi du risque. Elle constitue l'un des instruments de détection de la dégradation ou de l'amélioration d'un risque lors des revues périodiques de portefeuille.

Dès juin 2003, une première génération des systèmes de notation interne d'Attijariwafa bank a été élaborée avec l'assistance technique de la société de financement internationale et du cabinet Mercer Oliver Wyman. Ce système prenait en compte deux paramètres : une échelle de notation de six notes (A, B, C, D, E et F). Le modèle initial se limitait à cinq facteurs financiers explicatifs du risque de crédit. Ce modèle a été revu successivement en 2010 et 2017 dans l'esprit d'une amélioration continue du pouvoir prédictif et pour s'aligner aux standards internationaux en matière de gestion des risques, notamment Bâle II.

Le nouveau modèle prend en compte en plus des éléments financiers, des éléments qualitatifs et de comportement. Il couvre l'essentiel des engagements de la banque. Il a été construit sur la base d'une approche statistique éprouvée et sur la base du retour d'expérience des gestionnaires de risque. Ainsi, son pouvoir prédictif a été amélioré.

Le dispositif de notation est fondé essentiellement sur la Note de Contrepartie qui reflète sa probabilité de défaut à un horizon d'observation d'une année. La note est attribuée à une classe de risque de l'échelle de notation, laquelle échelle est constituée de huit classes de risque dont une en défaut (A, B, C, D, E, F, G, et H).

Classification Attijariwafa bank	Description
A	Très bon
B	Bon
C	Assez bon
D	Moyen
E	Passable
F	Mauvais
G	Très Mauvais
H	Défaut

Le système de notation présente les caractéristiques suivantes :

- Périmètre : portefeuille entreprises hors administrations publiques, les sociétés de financement et les sociétés de la promotion immobilière ;
- Le dispositif de notation du Groupe AWB est fondé essentiellement sur la Note de la Contrepartie qui reflète sa probabilité de défaut à un horizon d'observation d'un an ;
- Le calcul de la note système résulte de la combinaison de trois types de notes : Note financière, note qualitative et note de comportement :
 - La note financière est basée sur plusieurs facteurs financiers liés à la taille, au dynamisme, à l'endettement, à la rentabilité et à la structure financière de l'entreprise.
 - La note qualitative est basée sur des informations concernant le marché, l'environnement, l'actionnariat et le management de l'entreprise. Ces informations sont renseignées par le Réseau.
 - La note de comportement est essentiellement basée sur la physionomie du compte.
- Toute note système de contrepartie fait l'objet d'un agrément par le comité de crédit selon les délégations de pouvoirs en vigueur ;
- La probabilité de défaut évalue uniquement la solvabilité de la contrepartie, indépendamment des caractéristiques de la transaction (garanties, rangs, clauses...);
- La note est attribuée à une classe de risque de l'échelle de notation, laquelle échelle est constituée de 8 classes regroupées en 3 catégories :
 - Contreparties saines : Les classes de A à D. E est désormais une classe intermédiaire qui marque un premier signal de changement du profil de risque.
 - Contreparties sensibles : F à G.
 - Contreparties en défaut : la classe H.
- Usage de la notation interne: le système de notation interne fait actuellement partie intégrante du processus d'évaluation et de décision de crédit. En effet, lors du traitement de la proposition de crédit, la notation est prise en considération. Les niveaux de délégation des compétences en termes de décisions de crédit sont d'ailleurs fonction de la notation risque ;
- Mise à jour de la note : les notes de contreparties sont réexaminées lors de chaque renouvellement de dossier et au minimum une fois par an. Cependant, pour les clients relevant du périmètre des dossiers d'entreprises sous surveillance (Classe F, G), la note de Contrepartie doit être revue périodiquement dans le cadre de comité de notation. De façon générale, toute information nouvelle significative doit être l'occasion de s'interroger sur la pertinence de la note de Contrepartie à la hausse ou à la baisse.

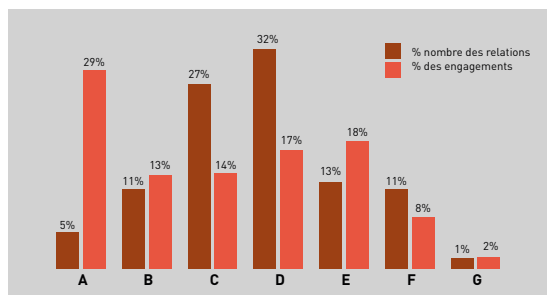
Le système de notation est dynamique, sa révision annuelle (Backtesting) est prévue pour :

- Tester le pouvoir prédictif du modèle de notation ;
- S'assurer de la bonne calibration des probabilités de défauts.

La cartographie de notation se présente comme suit (Répartition en engagements) :

5 677 relations totalisant 142,6 Mrdhs (Chiffres arrêtés 31.12.2023).

Cartographie de Notation 2023 (Distribution des encours par classe de risque)



(*) Hors périmètre : Les dossiers Contentieux, les administrations publiques, Les sociétés de financement et les Entreprises qui opèrent dans le secteur de la promotion immobilière.

La cartographie de notation donne une indication positive sur la qualité des actifs : plus de 3/4 des engagements de la banque sont des engagements sains.

Par ailleurs, Le taux de notation s'est établi à plus de 98% à fin décembre 2023, ce qui dénote un ancrage de la démarche de notation.

L'élargissement du système de notation se poursuit également par la mise en place d'un modèle de comportement destiné à petite entreprise pour répondre aux exigences de la norme IFRS 9, désormais opérationnel.

Ajustement des modèles de notation pour les besoins d'IFRS 9

La nouvelle norme IFRS 9 a introduit depuis janvier 2018, un nouveau modèle de reconnaissance des dépréciations des actifs financiers, basé sur les pertes de crédit attendues (« expected credit losses » ou ECL). Le calcul du montant des pertes attendues (ECL) s'appuie sur 3 paramètres principaux de risque: la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (« EAD ») tenant compte des profils d'amortissement. ECL est le produit de la PD par LGD et par l'EAD.

Par ailleurs, la norme adopte une approche de classement des actifs en 3 phases (« buckets ») :

- Phase 1 (« portefeuille sain ») : actifs sains n'ayant pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- Phase 2 (« portefeuille avec détérioration significative du risque de crédit ») : augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- Phase 3 (« portefeuille en défaut ») : événement de crédit avéré / défaut.

L'élargissement des modèles de notation entreprise a permis de disposer des paramètres de risque (notamment Probabilité de défaut) couvrant la majeure partie des engagements sur le périmètre banque Maroc. Notamment la probabilité de défaut qui se situe à un niveau nettement inférieur que dans les modèles antérieurs. Le calcul des provisions relatif au bucket 1 se base sur cette PD estimée sur un horizon de 12 mois sur une vision point in time (PIT).

En cas de dégradation significative du risque de crédit (« Bucket 2 »), la PD utilisée est une PD à maturité pour tenir compte de la provision tout au long de la vie résiduelle de l'instrument. C'est ainsi que la banque a développé de nouveaux modèles d'estimation de la Probabilité de Défaut à plusieurs horizons conformément à la norme.

Par ailleurs, la prise en compte de la composante prospective exigée par la norme s'est traduite par le développement d'un modèle de Forward-Looking basé sur des anticipations macro-économiques tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture macro-économique. Les anticipations futures sont construites sur la base de trois types de scénarios : un scénario central, un scénario favorable et un scénario adverse. Ils sont revus à minima à fréquence annuelle et ensuite, ils sont utilisés pour estimer la PD à 12 mois pour le bucket 1 et la PD à terme pour les actifs appartenant au Bucket 2, en vue de calculer la perte attendue (ECL).

En 2023, le modèle a fait l'objet d'un backtesting qui a confirmé la robustesse et la stabilité du modèle GE & GE. Ce backtesting a permis également d'identifier les actions nécessaires pour améliorer encore les modèles de manière globale en 2024. Particulièrement le modèle

PME fera l'objet d'une attention particulière.

C'est ainsi que le modèle en l'état a été reconduit pour servir de base au calcul des paramètres de risque IFRS 9. Seule la grille de Probabilité de défaut a été recalibrée pour tenir compte des projections des nouveaux scénarios macro- économiques sur le taux défaut anticipé.

Aussi, en 2023, une base de données des institutions financière a été acquise et l'analyse de trois scénarios de modèles est en cours pour converger vers un modèle interne, ceci en complément de la démarche adoptée par AWB Europe (notation externe des FI). Dans les deux cas l'approche de la méthode CAMEL a été retenue.

Le scoring : une approche d'amélioration continue

Le dispositif de scoring TPE en place depuis 2014 est basé sur des données signalétiques, des données de comportement, des données financières, des données qualitatives, mais également sur des données alternatives (crédit bureau, ...). Ce dispositif permet désormais le scoring des clients tout au long de leur cycle de vie (Création, prospect, nouvelles entrées en relation ...).

Durant la période les cinq dernières années, le nombre des stratégies décisionnelles de score a augmenté afin de répondre aux besoins croissants exprimés dans le cadre des programmes stratégiques de la banque.

L'ensemble de ces modèles contribuent à la mécanisation partielle des décisions de crédit et in fine au renforcement de la capacité de traitement des dossiers.

Afin d'élargir le périmètre du scoring, de nouveaux modèles ont été élaborés au courant de 2024 :

- Un nouveau modèle pour la masse PME est mis en place ;
- Un modèle spécifique permettant de scorer les créations / startups a été finalisé avec l'accompagnement d'un cabinet international, ce modèle a été structuré autour de trois blocs : l'entrepreneur, le projet et le questionnaire qualitatif décliné par secteur d'activité.

Aussi le dispositif de scoring TPE est en cours d'ajustement pour s'aligner à une politique de crédit favorable au financement de la TPE. Ceci après un diagnostic externe portant sur l'usage durant les dix dernières années. Plusieurs pistes sont désormais identifiées pour converger vers des modèles robustes favorisant une automatisation progressive des décisions.

Enfin, au titre d'appui au marché TPE, une nouvelle opération de pré-scoring a été lancée pour relancer davantage le potentiel de ce marché.

En vue de donner une dimension groupe au projet de scoring, la banque a mis en place une nouvelle technologie permettant de s'affranchir des contraintes géographiques. Cette logique de Hub de scoring (en cours de test dans une filiale pilote) favorise la centralisation des moteurs de scoring et leur accessibilité par la banque et ses filiales. A titre de rappel, le calcul des scores est réalisé en se basant sur un outil standard du marché retenue par des banques internationale de premier plan.

Pour la transition vers un nouveau palier, plusieurs actions ont été entreprises :

- Mise en place d'un datamart scoring enrichi en permanence par de nouvelles variables internes et externes ;
- Les modèles de scoring font l'objet d'une surveillance et d'un monitoring régulier pour une meilleure gestion portefeuille et afin de s'assurer du pouvoir prédictif ;
- Mise en place progressive des pré requis l'automatisation tant sur le plan de la qualité des données que sur le plan d'affinement des modèles et d'amélioration de leur pouvoir prédictif.

En matière de conduite de changement, le Risk Management poursuit les actions formation au profit des différentes entités de la banque. La formation se base également sur un module e-learning « Notation des entreprises » qui a été développé en collaboration avec le Capital Humain Groupe.

Renforcement du dispositif Risk management filiales

La dynamique de l'élargissement du système de notation interne des entreprises se poursuit au niveau des filiales à l'international en priorisant celles qui ont un niveau d'engagement important et des pré-requis suffisants. En effet, en 2019, quatre filiales ont été couvertes par modèle de notation (UGB, CBAO, CDS, SCB).

Par ailleurs, les modèles déjà déployés avant 2019 ont fait l'objet d'actions d'amélioration continue, notamment la SIB (Côte d'Ivoire), l'ATB (Tunisie) et Attijariwafa bank Egypt qui fait l'objet d'une attention particulière. Une revue en 2019 a permis de s'assurer de la robustesse des modèles mise en place et de leur insertion opérationnelle effective.

Quant à notre filiale AWB Egypt, les modèles de notation ont fait l'objet d'une revue régulière pour s'assurer de leur pertinence au vu des changements relatifs à l'économie égyptienne. La dernière date a été réalisée lors du deuxième semestre 2023. La revue annuelle confirme la robustesse du modèle Large Corporate. Ces missions ont fait ressortir l'insertion opérationnelle réussie et une certaine appropriation des nouveaux modèles.

En outre, les paramètres de risque IFRS 9 ont été calibrés tenant compte à la fois, du nouveau taux de défaut constatés et les scénarios macro-économiques arrêtés par le management.

Durant 2023, le risk management a également accompagné la filiales Egyptienne pour mise en place d'un premier modèle de la LGD.

Plusieurs missions de backtesting ont été menées en 2023 à la demande du management. Ces missions ont concerné la filiale CDS et la SIB.

Comme fait marquant de l'année 2023 sur le périmètre « filiales », on peut citer également la mise en place du modèle de notation au niveau de l'ABM, l'année 2024 sera consacrée à des actions rapprochées de conduite de changement pour opérationnaliser l'outil de notation au niveau de cette filiale, mais également au niveau de

Un nouveau modèle de notation des TPE est encours de développement au niveau de la SIB (Côte d'Ivoire), ceci en bénéficiant de l'expertise du groupe sur ce segment.

Sur un plan de monitoring, les premiers reporting liés à la notation des filiales sont désormais élaborés selon une fréquence semestrielle. Cette cartographie couvre les TOP 5 filiales en termes d'encours (soit 85 % des encours)

La démarche de généralisation de la notation se poursuit, tout en priorisant les filiales qui disposent les prérequis en matière de qualité, d'accessibilité et d'historisation des données. Ces chantiers sont sur le chemin critique de généralisation des exigences Bâloises et ceux relatifs à la norme IFRS 9. Pour soutenir ces démarches, la collecte de la data financière, la capitalisation des historiques de défaut et le renforcement des équipes analytiques seront inscrits comme des priorités de premier plan au niveau des feuilles de route relatives aux différentes filiales.

6.4.4 Risque Marché

Les activités de marché constituent un domaine où la gestion des risques est considérée comme une préoccupation majeure et un levier important de pilotage de la rentabilité et de la performance.

Le risque de marché est le risque de perte lié aux évolutions des taux d'intérêt, des taux de change, de liquidité, etc.

Un ensemble de dispositions et de mesures sont établies par la banque pour prévenir, réduire les risques et améliorer leur maîtrise.

Les principaux risques de marchés sont :

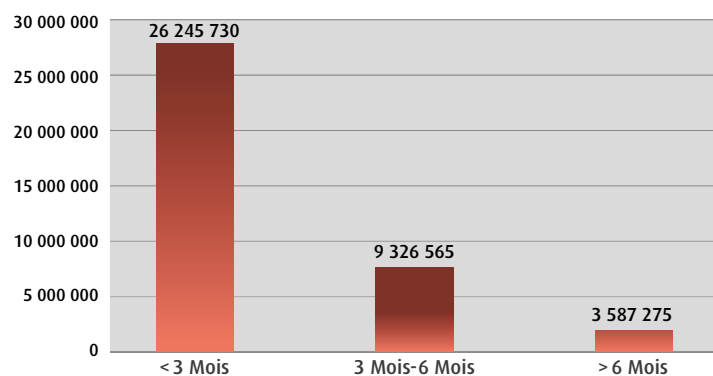
Le risque de liquidité : C'est le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir liquider ou compenser une position en raison de la situation du marché.

Le risque de taux : Il correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché.

Le risque de change : Ce risque correspond au risque de variation d'une position ou d'un instrument financier du fait de l'évolution des cours de change sur le marché.

A fin décembre 2023, la position change à terme s'élève à 39 160 milliards de dirhams ventilée comme suit :

NOMINAL EN KMAD



A fin décembre 2023, la position options de change s'élève à 7,3 milliards de dirhams.

- Le risque actions :

Ce risque résulte de la variation de la valeur d'un portefeuille actions suite à une évolution défavorable des cours de la bourse.

- Le risque sur les produits de base :

Ce risque découle de la variation de positions suite à une évolution défavorable des prix des matières premières sur les différents marchés sur lesquels la banque intervient.

Dispositif de suivi et de contrôle

Le contrôle du respect des limites est assuré au premier niveau par l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et au deuxième niveau par l'entité Risque de marché de la GGR Groupe. Le contrôle interne de la SDM s'assure aussi du respect des limites et reporte à l'entité Conformité Groupe.

L'entité Middle Office & Risk Management est rattachée à la Banque des Marchés et des Capitaux, mais elle reste indépendante du Front Office et des équipes commerciales.

Le Contrôle Interne est rattaché hiérarchiquement à la Banque des Marchés et des Capitaux et fonctionnellement à la Conformité Groupe.

Gestion des limites

Les limites sont fixées par le Comité Risques de Marché pour chaque type d'exposition. Elles peuvent être révisées en fonction des besoins des limites de produits et de l'évolution des marchés.

Les demandes de limites sont exprimées pour les différents produits de la Salle des Marchés et doivent être adressées à l'entité Middle Office & Risk Management, accompagnées d'une note expliquant :

- Les limites demandées et la nature des risques correspondants ;
- Les motivations pour leur mise en place.

A noter que le comité des risques de marché a instauré un système de stop loss par produit (change, taux, actions ...). Ce système repose sur la clôture immédiate de la position au cas où le trader atteint les niveaux de pertes maximales fixées par le Comité.

Toutes les demandes de révision sont centralisées par l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés qui examine leur impact sur les opérations de la Salle des Marchés avant de les adresser à la GGR.

Le contrôle du respect des limites est assuré au premier niveau par l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et au deuxième niveau par l'entité Risque de marché de la GGR Groupe. Le contrôle interne de la SDM s'assure aussi du respect des limites et reporte à l'entité Conformité Groupe.

L'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et des Capitaux surveille en permanence les expositions et effectue les mesures de risque et les compare aux limites. Elle produit quotidiennement des reportings appropriés qu'elle adresse à :

- La Direction Générale
- La Gestion Globale des Risques
- Le contrôle interne

Dans le cadre des mesures mises en œuvre pour régulariser les dépassements éventuels de ces limites, l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés alerte la GGR puis des réunions sont déclenchées afin de mettre en place le plan d'action approprié. En outre, les dépassements de limites sont déclarés en risque opérationnel. Quant aux dépassements des limites opérateurs, elles sont du ressort du Middle Office.

Le système d'information MLC (module de gestion des limites annexé à Murex) mis en place par le risque de marché permet le suivi du risque de contrepartie (nominal et équivalent risque de crédit) et les expositions par activité.

Les limites d'encadrement du risque de contrepartie sont fixées en Nominal, en Equivalent risque de crédit et en Maturité.

Mesure en VaR

La valeur en risque (VaR) est une mesure de la variation maximale de la valeur d'un portefeuille d'instruments financiers, avec une probabilité fixée sur une période donnée sous des conditions normales de marché. Le modèle VaR a été développé par les soins de la Gestion Globale des Risques Groupe d'Attijariwafa bank, il couvre le risque de taux, le risque sur les instruments de change ainsi que le risque sur les titres de propriété. Le modèle de VaR historique est également implémenté dans Murex.

Activité (en KMAD)	Position MAD	VaR (1 jour)	VaR réglementaire 10 jours
Change	52 799 315	72 767	230 108
Titres de propriété	3 805 516	1 188	3 757
Taux MAD	22 873	331	1 048
Taux Devise	40 494	1 940	6 136

Back-testing

Le Backtesting est une technique pour tester la validité du modèle de calcul de la VaR. Il consiste à se baser sur des opérations historiques de calcul de la VaR et de voir par la suite si cette VaR encadre réellement la perte potentielle réalisée en la comparant au P&L théorique.

Indicateurs de sensibilité

Les indicateurs de sensibilité mesurent le prix d'un actif face à un mouvement du marché.

Le Delta d'un portefeuille mesure la sensibilité de la valeur du portefeuille à l'augmentation de la valeur du sous-jacent de 1 point de base. Exemple pour le risque de taux : la sensibilité 1bps (Delta) est la variation de la MTM lorsque les taux augmentent de 1 point de base.

Le Vega mesure la sensibilité de la valeur du portefeuille à la volatilité de l'actif sous-jacent.

Capital Économique

Le capital économique est un indicateur de risque de marché destiné au calcul de la perte potentielle maximale due à la détention sur une période d'un an, sans qu'il y ait de modification dans la composition du portefeuille de négociation de la banque, pour faire face à des worst case scénarios.

Il représente le risque de perte maximale sur toute l'activité de marché avec une probabilité fixée sur une période d'un an dans des conditions normales de marché. Il est notamment utilisé en Comité Risque de Marché pour l'aide au calibrage des limites.

Stress-tests

Le stress test, également appelé analyse de scénario, mesure par des simulations l'impact d'un ou plusieurs scénarios sur le portefeuille de la banque.

Contrairement à la VaR qui mesure la perte maximale dans des conditions normales de marché, les stress tests mesurent la perte maximale dans des conditions extrêmes de marché.

Stress-tests réglementaires

Les programmes de stress-test sont réalisés semestriellement tels qu'ils sont définis par Bank Al Maghrib. Les stress-tests réglementaires sont spécifiés par un régulateur. La fréquence de communication de ces reportings est semestrielle.

Stress-test Forward Looking

Le Stress-Test Forward Looking est une approche macroéconomique basée sur la modélisation des phénomènes de transmission économique, et dont l'objectif est de calculer un choc à partir d'hypothèses sur les variations futures de différents agrégats macroéconomiques (ex : croissance, inflation, dette...).

Ces scénarios sont définis en collaboration avec l'entité Politique et Stratégie des Risques de la GGRG.

Equivalent risque de crédit

Il s'agit d'un indicateur de mesure du risque de défaillance éventuelle d'une contrepartie sur un instrument hors bilan (change à terme, options de change, matières premières...).

RISQUE MARCHÉ FILIALES

L'entité « Risques marché » a créé en Septembre 2013 une sous entité « Risques marché filiales » qui a pour fonction de suivre et d'analyser les différentes positions de la Banque sur les activités de marché (principalement activité change) et interbancaires pour les filiales bancaires du Groupe.

A- Suivi des risques de marché

1- Activité de Change

Les opérations de marché relatives au marché des changes sont aujourd'hui constituées essentiellement de spots de change et de change à terme :

- Les filiales disposent de limites de position de change, validées par la GGRG.
- Les limites de position de change sont calibrées pour les filiales des zones UEMOA, CEMAC et MENA afin de limiter le risque potentiel de dévaluation.
- Des stress-test de dévaluation sont également effectués chaque semestre par les filiales.

2- Activité de Taux

Le risque souverain est du ressort de l'entité risque pays.

3- Activité Money Market

Les activités Money Market se limitent à des prêts/emprunts, des pensions ainsi que des swaps de change :

- Des analyses sur les contreparties bancaires en zones UEMOA, CEMAC et MENA sont menés pour la fixation de limites annuelles.

B – Gestion des risques de marché au sein des filiales

1- Système d'information

Le module de trésorerie d'Amplitude est mis en place pour les filiales SIB et UGB et est en phase de déploiement pour le reste des filiales.

La filiale Egyptienne quant à elle, acquise en Mai 2017, dispose d'une entité risque marché qui lui est propre. Le logiciel Murex y est mis en place et est opérationnel.

La remontée d'information s'effectue par le biais de reportings quotidiens, obligatoires, diffusés par les filiales à l'ensemble des parties prenantes.

Un projet a été lancé fin 2023 pour implémenter le progiciel Qantara au sein des autres filiales avec Attijari Europe comme site pilote.

2- Politique des risques

Une Charte de Gestion des Risques Marchés filiales a été élaborée, traitant notamment des sujets de gouvernance et de contrôle.

Cette charte a été déclinée pour les zones UEMOA, CEMAC et MENA de manière à correspondre aux spécificités réglementaires de chaque zone.

Au niveau de l'Egypte et de la Tunisie, la charte a déjà été mise en place avec ses composantes organisationnelles, opérationnelles et de gouvernance.

3- Comités de trading et trésorerie

En référence à la gouvernance, des comités mixtes se déroulent au sein des filiales, et sont tenus, depuis 2018, à fréquence trimestrielle. Ces comités permettent de suivre la stratégie de la filiale et de formuler leurs besoins en termes de limites à soumettre à la GGRG.

6.4.5 RISQUE PAYS

Pilotage des risques

La consolidation du dispositif de gestion des risques pays a été soutenue afin de maintenir un encadrement rigoureux des risques et surtout en vue d'accompagner l'approfondissement régulier du cadre macro prudentiel. A ce titre, la fonction Risque a vu se renforcer la démarche du Risk Appetit Framework (RAF) afin d'assurer un développement éclairé qui concilie de manière optimale les ambitions commerciales et les impératifs de risque et de rentabilité.

Le suivi et surveillance du risque de contrepartie au niveau du Groupe

Cette activité se déroule au sein de l'entité Risques BDI avec un spectre large :

- D'abord un suivi permanent et un arrêté mensuel de la qualité des actifs de chacune des filiales BDI par le département Audit des engagements BDI qui intervient en tant que contrôle de 2^e niveau et identifie de manière précoce et contradictoire toute dégradation de risque de contrepartie.
- Ensuite un suivi macro par filiale réalisé trimestriellement afin d'accompagner l'évolution des activités et de s'assurer que le développement commercial emprunte une trajectoire saine, rentable et sans risque de concentration au niveau du portefeuille engagements le tout en strict conformité réglementaire.

L'élaboration de ce Reporting en termes de revue trimestrielle des filiales bancaires permet l'élaboration d'une véritable radioscopie de ces entités dans la mesure où elle est fondamentalement orientée vers l'identification précoce des zones de risque et la formulation de préconisations d'atténuation.

La consolidation du dispositif de gestion du risque pays

Le déploiement de la stratégie de croissance de la banque à l'international ainsi que les dispositions de la directive 1/G/2008 de Bank Al Maghreb ont motivé la mise en place d'un dispositif de gestion du risque pays au regard du poids sans cesse croissant de l'international

dans l'exposition globale de notre groupe. Ce dispositif s'articule autour des axes suivants :

- la politique générale de Risque Pays (PGRP) :

Il s'agit d'une charte qui a pour finalité de définir le cadre de référence qui régit les activités génératrices de risques internationaux pour la banque en termes de structuration des risques, de gestion, de suivi et de pilotage de ces risques ainsi que leur encadrement.

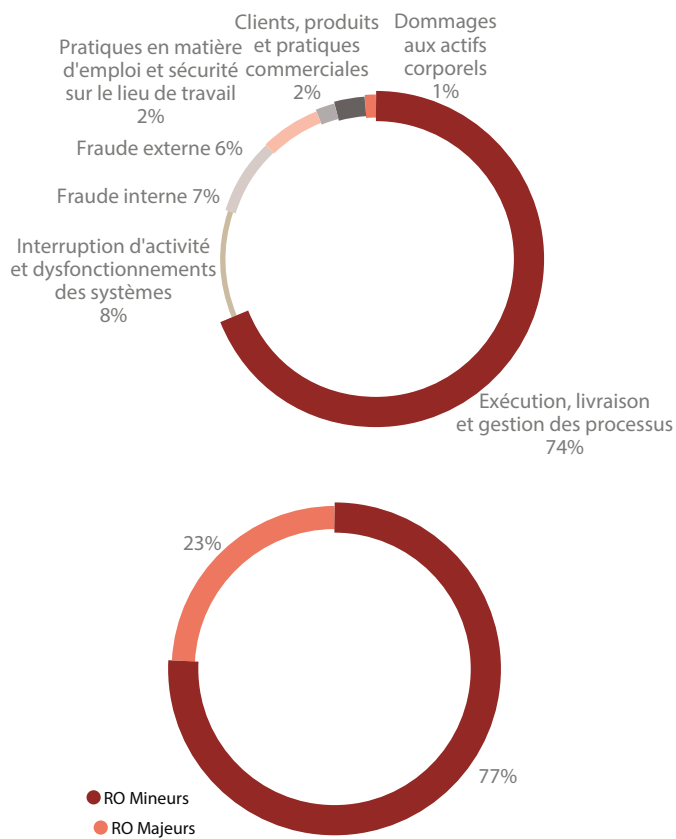
- la méthodologie de recensement et d'évaluation des risques internationaux

Le Groupe Attijariwafa Bank déploie son activité bancaire et para bancaire aussi bien sur son marché domestique que dans les pays étrangers à travers des filiales voire des succursales. A ce titre, son exposition aux risques internationaux regroupe tous types d'engagements pris par la banque en tant qu'entité créditrice vis-à-vis de contre parties non-résidentes à la fois en dirhams et en devises étrangères.

6.4.6 Risque Opérationnel

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation ».

Ce dispositif de gestion des risques opérationnels est piloté par l'entité « Gestion Des Risques Opérationnels » créée au sein de la « Gestion Globale des Risques Groupe ».



- 23% de risques majeurs (à savoir cotation « Forte », « Critique » ou « Inacceptable »)
- 74% des risques sont générés par la cause bâloise « Exécution, livraison et gestion des processus »
- 8% des risques sont causés par l'IT « Interruption d'activité et dysfonctionnement des systèmes »

6.4.7 Plan de continuité d'activité

La continuité d'activité est un programme d'entreprise dont l'objectif est de limiter les impacts financiers, stratégiques, juridiques et d'images liés aux risques d'arrêt d'une activité essentielle de l'Etablissement.

La mise en place du Plan de Continuité d'Activité (PCA) s'inscrit dans le cadre de la mise en conformité réglementaire par rapport à la circulaire BAM 47G/2007 en termes de gestion des risques majeurs. Il vise à pérenniser le capital du Groupe, assurer la résilience de toutes ses activités et constitue à ce titre un des maillons de sa défense.

6.4.8 Risque Actif Passif

Le risque de liquidité représente pour un établissement de crédit l'éventualité de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou à ses échéances même par la mobilisation de ses actifs, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme. Ce risque peut provenir de la baisse de sources de financement, des tirages sur des engagements de financements ou de la réduction de liquidité de certains actifs. Il peut être lié à l'établissement lui-même « risque intrinsèque » ou à des facteurs extérieurs « risques de marché ».

Le risque de liquidité du groupe Attijariwafa bank est suivi dans le cadre d'une politique de liquidité validée par le comité ALM, le comité d'audit et le conseil d'administration.

Le principe général de la politique de liquidité du groupe AWB consiste :

- à détenir des actifs disponibles et réalisables permettant à la banque de faire face à des sorties exceptionnelles de cash sur différents horizons données, y compris en intraday, et pour toutes types de monnaie ;
- à assurer une structure de financement équilibrée et assez diversifiée à un coût optimal ;
- et, à respecter les indicateurs réglementaires de liquidité.

Ce dispositif est accompagné d'un plan d'urgence prévoyant des actions à mener en cas de crise de liquidité.

Risque structurel de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est l'un des risques les plus importants encourus par les banques. Il découle de la nature de l'activité des banques à travers la transformation de ressources essentiellement à vue ou à court terme à taux révisable en emplois à long terme à taux fixe.

La gestion du risque de taux consiste à faire un adossement en nature de taux entre les emplois et les ressources de la banque. Or la nature des ressources de la banque généralement de courte ou moyenne durée ne s'adosse pas parfaitement avec les emplois de la banque qui deviennent de plus en plus de longue durée et à taux fixe comme le cas des crédits immobiliers. D'où, la nécessité de suivre ce risque, de le mesurer, et de le couvrir.

La gestion du risque de taux d'intérêt d'Attijariwafa bank vise à immuniser les marges d'intérêt prévisionnelles ainsi que la valeur des fonds propres contre des mouvements adverses de taux d'intérêt :

- sur un horizon à court terme d'un an au plus, la politique de gestion du risque de taux d'Attijariwafa bank a pour objectif d'immuniser la variation de sa marge d'intérêt suite à une variation brutale des taux d'intérêt ;
- sur le long terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif de réduire la variation, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global est présentée au Comité de Gestion Actif-Passif d'Attijariwafa bank. Celui-ci :

- examine les positions de risque de taux déterminées en date d'arrêté trimestriel ;
- s'assure du respect des limites applicables ;
- décide des mesures de gestion sur la base des propositions faites par la Gestion Actif-Passif.

6.5 Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers de dirhams)

BILAN DECEMBRE 2023	31/12/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en juste valeur détenus à des fins de transaction	61 187 128	18 342 959	42 844 169	
Créances sur les Etablissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	35 461 553		35 461 553	
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 126 204		7 126 204	
Actions et autres titres à revenu variable	18 342 959	18 342 959		
Titres de participation non consolidés				
Instruments dérivés	246 679		246 679	
Créances rattachées	9 732		9 732	
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	517 774		355 393	162 380
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 516		11 516	
Actions et autres titres à revenu variable	363 681		343 877	19 804
Titres de participation non consolidés	142 576			142 576
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	28 776 879		23 300 540	5 476 338
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	23 300 540		23 300 540	
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	5 476 338			5 476 338
Placement des activités d'assurance	46 340 941	19 480 046	7 970 842	18 890 053

6.6 Périmètre de consolidation

Dénomination	Secteur d'activité	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
ATTIJARIWAFABANK	Banque					Maroc	Top		
ATTIJARIWAFABANK EUROPE	Banque					France	IG	99,78%	99,78%
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK	Banque					Maroc	IG	100,00%	100,00%
COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	Banque					Sénégal	IG	83,08%	83,08%
ATTIJARIBANK TUNISIE	Banque					Tunisie	IG	57,21%	57,21%
LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI	Banque					Mali	IG	66,30%	66,30%
CREDIT DU SENEGAL	Banque					Sénégal	IG	95,00%	95,00%
UNION GABONAISE DE BANQUE	Banque					Gabon	IG	58,71%	58,71%
CREDIT DU CONGO	Banque					Congo	IG	91,00%	91,00%
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	Banque					Côte d'Ivoire	IG	67,00%	67,00%
SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN	Banque					Caméroun	IG	51,00%	51,00%
ATTIJARIBANK MAURITANIE	Banque					Mauritanie	IG	100,00%	67,00%
BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU TOGO	Banque					Togo	IG	57,12%	57,12%
ATTIJARIWAFABANK EGYPT	Banque					Egypte	IG	100,00%	100,00%
BANK ASSAFA	Banque					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFASALAF	Crédit à la consommation					Maroc	IG	50,91%	50,91%
WAFABAIL	Leasing					Maroc	IG	98,90%	98,90%
WAFAIMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIIMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIFACTORING MAROC	Affacturation					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFACASH	Activités cash					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFALLD	Location longue durée					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIFINANCES CORP.	Banque d'affaire					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFAGESTION	Gestion d'actif					Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARIINTERMEDIATION	Intermédiation boursière					Maroc	IG	100,00%	100,00%
FCPSECURITE	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCPOPTIMISATION	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCPSTRATEGIE	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCPEXPANSION	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCPFRUCTIVALEURS	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
WGBONDFUND	OPCVM dédié			(2)		Maroc	IG	39,64%	39,64%
WAFASSURANCEUEMOA	OPCVM dédié			(2)		Côte d'Ivoire	IG	39,64%	39,64%
WAFASSURANCE	Assurance					Maroc	IG	39,64%	39,64%
ATTIJARIASSURANCE TUNISIE	Assurance					Tunisie	IG	57,21%	47,55%
WAFAIMMA ASSISTANCE	Assurance					Maroc	IG	72,15%	45,39%
WAFASSURANCE NON VIE COTE D'IVOIRE	Assurance					Côte d'Ivoire	IG	39,64%	39,64%
WAFASSURANCE VIE COTE D'IVOIRE	Assurance					Côte d'Ivoire	IG	39,64%	39,64%
WAFASSURANCE NON VIE SENEGAL	Assurance					Sénégal	IG	39,64%	39,64%
WAFASSURANCE VIE SENEGAL	Assurance					Sénégal	IG	39,64%	39,64%
WAFASSURANCE NON VIE CAMEROUN	Assurance					Caméroun	IG	39,64%	25,77%
WAFASSURANCE VIE CAMEROUN	Assurance					Caméroun	IG	39,64%	38,66%
BCM CORPORATION	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding					Maroc	IG	50,00%	50,00%
ANDALUCARTHAGE	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
KASOVI	Holding					Ile maurice	IG	100,00%	100,00%
SAF	Holding					France	IG	99,82%	99,82%
FILAF	Holding					Sénégal	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATIONS	Holding					France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI MAROCO-MAURITANIE	Holding					France	IG	67,00%	67,00%
ATTIJARI IVOIRE	Holding					Maroc	IG	66,67%	66,67%
ATTIJARI HOLDING AFRICA	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI WEST AFRICA	Holding					Côte d'Ivoire	IG	100,00%	100,00%
SUCCURSALE BURKINA	Succursale					Burkina Faso	IG	83,08%	83,08%
SUCCURSALE BENIN	Succursale					Bénin	IG	83,08%	83,08%
SUCCURSALE NIGER	Succursale					Niger	IG	83,08%	83,08%
MOUSSAFIR	Hôtellerie					Maroc	MEE	33,34%	33,34%
ATTIJARI SICAR	Capital risque					Tunisie	IG	74,13%	42,41%
PANORAMA	Société immobilière					Maroc	IG	39,64%	39,64%
SOCIETE IMMOBILIERE TOGO LOME	Société immobilière					Togo	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2022

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2022

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2023

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2023

1 - Acquisition.

2 - Création, franchissement de seuil.

3 - Entrée de périmètre IFRS.

4 - Cession.

5 - Déconsolidation.

6 - Fusion entre entités consolidées.

7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.

8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.

9 - Reconsolidation.

mazars

Avia Business Center
Boulevard Sidi Abdellah Cherif
Casablanca - Maroc

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISoire CONSOLIDEE EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire d'ATTIJARIWAFABANK et ses filiales (Groupe ATTIJARIWAFABANK) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 66.705.958, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 9.063.420.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe ATTIJARIWAFABANK arrêtés au 31 décembre 2023, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous vous renvoyons à la note « 1.2.14 Assurance » exposant les effets de la première application des normes IFRS 17 et IFRS 9 aux activités d'assurance du Groupe.

Casablanca, le 27 février 2024

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Bd. Abdelmoumen
20 380 CASABLANCA
Tél : 0522 423 423 (L-C)
Fax : 0522 423 400

Abdou Souleye DIOP
Associé

Deloitte.

Deloitte Audit

Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C, Tour Ivoire 3, 3^{ème} étage
La Marina - Casablanca

DELOITTE AUDIT

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C, Tour Ivoire 3, La Marina
Casablanca
Tél : 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34
Fax : 05 22 22 40 70 / 47 59

Sakina BENSOUIDA KORACHI
Associée

1. Présentation

Attjarwafa bank est une société de droit commun constituée au Maroc. Les états de synthèse comprennent les comptes du siège ainsi que les agences établies au Maroc.

2. Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse d'Attjarwafa bank est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

3. Créances et engagements par signature

Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
- créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
- crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises.

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20 % pour les créances pré-douteuses,
- 50 % pour les créances douteuses,
- 100 % pour les créances compromises.

Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement des créances en créances en souffrance, les intérêts sur créances ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produit à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque les créances en souffrance ont connu une évolution favorable : remboursements effectifs (totaux ou partiels) de la créance ou une restructuration de la créance avec un remboursement partiel de la créance.
- La banque a procédé à un abandon de créances en souffrance par utilisation des provisions correspondantes constituées.

4. Dettes à vue et à terme

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

5. Portefeuille Titres

5.1. Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété) d'autre part en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

5.2. Titres de transaction

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). À chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultat.

5.3. Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

À chaque arrêté comptable la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

5.4. Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une longue période, des revenus réguliers.

À leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

À chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelle que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latents ne sont pas enregistrés.

5.5. Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque.

À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

5.6. Pensions livrées

- Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif et continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie. Le montant encaissé et les intérêts courus sur la dette sont enregistrés au passif.

- Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. Le montant décaissé et les intérêts courus sur la créance sont enregistrés à l'actif.

6. Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les dotations des succursales à l'étranger et sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat. Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

7. La conversion des états financiers libellés en monnaie étrangère

La méthode utilisée pour convertir les états financiers libellés en monnaie étrangère est celle dite du « taux de clôture ».

Conversion des éléments du bilan et hors bilan

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors bilan des entités étrangères sont convertis sur la base du cours de la devise à la date de clôture.

Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) sont évalués aux différents cours historique. L'écart résultant de la correction (cours de clôture - cours historique) est constaté parmi les capitaux propres au poste « écart de conversion ».

Conversion des éléments du compte de résultat

À l'exception des dotations aux amortissements et provisions convertis au cours de clôture, l'ensemble des éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la devise constatée sur l'exercice.

8. Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à la discrétion des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

9. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
- Droit au bail	Non amortissable
- Brevets et marques	N/A
- Immobilisations en recherche et développement	N/A
- Logiciels informatiques	6,67
- Autres éléments du fonds de commerce	5

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
- Terrain	Non amortissable
- Immeubles d'exploitation	25
- Mobilier de bureau	6,67
- Matériel informatique	6,67
- Matériel roulant	5
- Agencements, aménagement et installations	6,67

10. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent les dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

Les durées d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
- Frais préliminaires	3
- Frais d'acquisition des immobilisations	5
- Frais d'émission des emprunts	N/A
- Primes d'émission ou de remboursement de titres de créance	N/A
- Autres charges à répartir	Entre 3 et 5 ans selon le cas

11. Prise en charge des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat. Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

12. Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023	31/12/2022
1 (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	20 060 346	17 226 152
2 (+) Récupérations sur créances amorties	19 037	32 740
3 (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	202 093	191 363
4 (-) Charges d'exploitation bancaire versées (*)	-9 317 106	-7 907 657
5 (-) Charges d'exploitation non bancaire versées		
6 (-) Charges générales d'exploitation versées	-3 762 219	-4 252 951
7 (-) Impôts sur les résultats versés	-2 178 066	-1 731 891
I FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	5 024 085	3 557 756
Variation des :		
8 (±) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-572 142	-6 167 656
9 (±) Créances sur la clientèle	-17 298 680	-15 519 476
10 (±) Titres de transaction et de placement	-875 641	12 866 771
11 (±) Autres actifs	-220 396	-672 530
12 (±) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-315 259	-16 104
13 (±) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 737 349	2 633 061
14 (±) Dépôts de la clientèle	20 232 850	12 795 306
15 (±) Titres de créance émis	-4 320 555	-2 256 190
16 (±) Autres passifs	2 172 120	-2 069 849
II SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	2 539 646	1 593 333
III FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	7 563 731	5 151 089
17 (+) Produit des cessions d'immobilisations financières		
18 (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-12 651	-117 152
19 (-) Acquisition d'immobilisations financières	-8 759 345	-2 842 712
20 (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-981 714	-800 392
21 (+) Intérêts perçus	538 763	295 140
22 (+) Dividendes perçus	2 110 809	2 035 905
IV FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-7 104 138	-1 429 211
23 (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24 (+) Emission de dettes subordonnées	-134 000	2 000 000
25 (+) Emission d'actions		
26 (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27 (-) Intérêts versés	-714 239	-592 309
28 (-) Dividendes versés	-3 334 683	-3 227 113
V FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-4 182 922	-1 819 422
VI VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+IV+V)	-3 723 329	1 902 457
VII TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	11 843 302	9 940 845
VIII TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	8 119 973	11 843 302

(*) : y compris les dotations nettes de provisions

ÉTAT DES DÉROGATIONS au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS
I Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NÉANT	NÉANT
II Dérogations aux méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
III Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NÉANT	NÉANT

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS
I Changements affectant les méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
II Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	2 806 089	3 224	933 958	6 379 137	10 122 408	12 132 641
VALEURS REÇUES EN PENSION		1 399 937			1 399 937	2 699 922
- au jour le jour						
- à terme		1 399 937			1 399 937	2 699 922
PRÊTS DE TRÉSORERIE		500 000	8 865 659	2 792 247	12 157 906	15 080 685
- au jour le jour						
- à terme		500 000	8 865 659	2 792 247	12 157 906	15 080 685
PRÊTS FINANCIERS		1 183 000	13 437 436	3 863 950	18 484 386	16 444 128
AUTRES CRÉANCES		2 438 709	48 899	1 130	2 488 738	2 128 341
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR					183 108	167 353
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	2 806 089	5 524 870	23 285 952	13 036 464	44 836 483	48 653 070

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

CRÉANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	14 486 386	4 768 272	41 457 562	3 087 502	63 799 722	62 460 308
- Comptes à vue débiteurs	1 983 152	2 538 272	13 492 750	2 530 374	20 544 548	17 009 938
- Créances commerciales sur le Maroc			4 576 346		4 576 346	5 604 806
- Crédits à l'exportation			187 951		187 951	293 339
- Autres crédits de trésorerie	12 503 234	2 230 000	23 200 515	557 128	38 490 877	39 552 225
CRÉDITS À LA CONSOMMATION			325 632	12 054 811	12 380 443	12 626 537
CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT			23 427 593	1 425 177	68 116 871	63 105 316
CRÉDITS IMMOBILIERS	750 025		13 852 869	53 678 476	68 281 370	67 541 987
AUTRES CRÉDITS	143	17 902 053	7 671 819	10 828	25 584 843	16 498 708
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	8 015 081		844 994		8 860 075	10 007 116
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR					2 565 585	1 600 891
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	4 596	468	2 578 211	3 684 996	6 268 271	4 717 637
- Créances pré-douteuses			47	1 167 884	1 167 931	1 267 302
- Créances douteuses			9 122	465 319	474 441	486 128
- Créances compromises	4 596	468	2 569 042	2 051 793	4 625 899	2 964 207
TOTAL	66 520 332	22 670 793	90 158 680	73 941 790	255 857 180	238 558 500

**VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT
PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR au 31 décembre 2023**

(en milliers de dirhams)

TITRES	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	ÉMETTEURS PUBLICS	ÉMETTEURS PRIVÉS		31/12/2023	31/12/2022
			FINANCIERS	NON FINANCIERS		
TITRES CÔTÉS	11 583		18 072 792		18 084 375	18 349 851
Bons du trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créances						
Titres de propriété	11 583		18 072 792		18 084 375	18 349 851
Certificats de Sukuks						
TITRES NON CÔTÉS	8 006 105	55 772 835	845	511 287	64 291 072	56 938 724
Bons du trésor et valeurs assimilées		54 385 290			54 385 290	51 769 078
Obligations	1 380 721			505 055	1 885 776	1 929 991
Autres titres de créances	6 624 713	1 384 580			8 009 293	3 190 805
Titres de Propriété	671	2 965	845	6 232	10 713	15 486
Certificats de Sukuks						33 364
TOTAL GÉNÉRAL	8 017 688	55 772 835	18 073 637	511 287	82 375 447	75 288 575

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	64 272 089	64 272 089				
BONS ET VALEURS ASSIMILÉES	39 073 322	39 073 322				
OBLIGATIONS	305 055	305 055				
AUTRES TITRES DE CRÉANCES	6 821 149	6 821 149				
TITRES DE PROPRIÉTÉ	18 072 563	18 072 563				
CERTIFICATS DE SUKUKS						
TITRES DE PLACEMENT	1 421 072	1 403 246		3 527	17 826	17 826
BONS ET VALEURS ASSIMILÉES						
OBLIGATIONS	1 380 721	1 380 721				
AUTRES TITRES DE CRÉANCES						
TITRES DE PROPRIÉTÉ	40 351	22 525		3 527	17 826	17 826
CERTIFICATS DE SUKUKS						
TITRES D'INVESTISSEMENT	16 700 111	16 700 111				
BONS ET VALEURS ASSIMILÉES	15 311 967	15 311 967				
OBLIGATIONS	200 000	200 000				
AUTRES TITRES DE CRÉANCES	1 188 144	1 188 144				
CERTIFICATS DE SUKUKS						

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

ACTIF	MONTANT AU 31/12/2023	MONTANT AU 31/12/2022
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETÉS	246 679	403 359
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES		
DÉBITEURS DIVERS	432 008	570 532
Sommes dues par l'État	344 627	236 492
Sommes dues par les organismes de prévoyance		
Sommes diverses dues par le personnel	23	7
Comptes clients de prestations non bancaires	36	36
Divers autres débiteurs	87 322	333 997
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	1 108 275	1 172 812
COMPTES DE RÉGULARISATION	4 283 526	3 738 482
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	149 280	653 126
Comptes d'écarts sur devises et titres		
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	607 579	568 374
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	372 621	352 041
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	1 974 059	1 707 408
Autres comptes de régularisation	1 179 987	457 533
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES	193 868	158 775
TOTAL	6 264 356	6 043 960

CRÉANCES SUBORDONNÉES au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

CRÉANCES	Montant				Dont Entreprises liées et Apparentées	
	Brut 1	31/12/2023		31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
		Prov 2	Net 3	Net 4	Net 5	Net 6
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés						
Créances subordonnées à la clientèle						
TOTAL						

N E A N T

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE
au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions		Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions	
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	1 216 964	461 906	2 771	1 676 099	143 875	878 430			797 669
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles									
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	1 188 898	451 891	2 771	1 638 018	143 875	856 494			781 524
- Crédit-bail mobilier en cours	3 157		2 771	386					386
- Crédit-bail mobilier loué	1 185 741	451 891		1 637 632	143 875	856 494			781 138
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation									
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	25 647			25 647		21 936			3 711
- Crédit-bail immobilier en cours									
- Crédit-bail immobilier loué	25 647			25 647		21 936			3 711
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation									
LOYERS COURUS À RECEVOIR									
LOYERS RESTRUCTURÉS									
LOYERS IMPAYÉS	2 419	10 015		12 434					12 434
CRÉANCES EN SOUFFRANCE									
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION SIMPLE									
Biens mobiliers en location simple									
Biens immobiliers en location simple									
Loyers courus à recevoir									
Loyers restructurés									
Loyers impayés									
Loyers en souffrance									
TOTAL	1 216 964	461 906	2 771	1 676 099	143 875	878 430			797 669

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions			Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 306 979	470 736	20 006	5 757 709	2 654 287	368 497		3 022 784	2 734 924
Droit au bail	314 786		140	314 646		10 081		10 081	304 564
Immobilisations en recherche et développement									
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	4 992 193	470 736	19 866	5 443 063	2 654 287	358 416		3 012 703	2 430 360
- Immobilisations incorporelles hors exploitation									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 075 966	510 978	27 305	8 559 639	5 856 646	287 592	5 287	6 138 950	2 420 689
- Immeubles d'exploitation	2 403 687	309 569	25 179	2 688 077	1 158 963	43 545	5 141	1 197 366	1 490 711
Terrain d'exploitation	465 511		759	464 752					464 752
Immeubles d'exploitation Bureaux	1 888 797	309 569	21 011	2 177 355	1 111 401	43 288	1 732	1 152 956	1 024 399
Immeubles d'exploitation Logements de fonction	49 379		3 409	45 970	47 562	257	3 409	44 410	1 560
- Mobilier et matériel d'exploitation	2 752 702	87 090		2 839 792	2 350 121	120 627		2 470 748	369 044
Mobilier de bureau d'exploitation	485 439	4 142		489 581	457 903	11 126		469 029	20 552
Matériel de bureau d'exploitation	1 081 865	29 781		1 111 646	928 654	42 105		970 759	140 887
Matériel Informatique	1 183 225	53 151		1 236 376	961 390	67 381		1 028 771	207 605
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 173	16		2 189	2 174	15		2 189	
Autres matériels d'exploitation									
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	2 381 002	107 522	1 980	2 486 544	2 011 599	109 314		2 120 913	365 631
- Immobilisations corporelles hors exploitation	538 575	6 797	146	545 226	335 963	14 106	146	349 923	195 303
Terrains hors exploitation	53 713			53 713					53 713
Immeubles hors exploitation	230 237			230 237	166 682	6 967		173 649	56 588
Mobiliers et matériel hors exploitation	74 271			74 271	48 155	58		48 213	26 058
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	180 354	6 797	146	187 005	121 126	7 081	146	128 061	58 944
TOTAL	13 382 945	981 714	47 311	14 317 348	8 510 933	656 089	5 287	9 161 734	5 155 613

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
	IMMOBILIERS	27 759	5 741	22 018	32 657	12 618	
	TERRAINS	759		759	759		
	IMMEUBLES	24 420	5 141	19 279	31 898	12 618	
	FRAIS D'ACQUISITION	454	454				
	AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS ET INSTALLATIONS	2 126	146	1 980			
	DROIT AU BAIL	140		140	140		
	LOGICIEL INFORMATIQUE	19 866		19 866	19 866		
	LOGICIEL	19 866		19 866	19 866		
	TOTAL GENERAL	47 765	5 741	42 024	52 663	12 618	

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc			Établissements de crédit à l'étranger	31/12/2023	31/12/2022
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS		24 772	727 916	1 542 459	2 295 147	2 063 669
VALEURS DONNÉES EN PENSION	17 889 784				17 889 784	16 829 569
- au jour le jour						
- à terme	17 889 784				17 889 784	16 829 569
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE	11 879 000	850 000	3 726 799	1 095 221	17 551 020	15 924 830
- au jour le jour	200 000	200 000	3 232 153		3 632 153	2 520 462
- à terme	11 679 000	650 000	494 646	1 095 221	13 918 867	13 404 368
EMPRUNTS FINANCIERS	1 992			3 913 977	3 915 969	3 138 059
AUTRES DETTES	50 200	7 620			57 820	52 644
INTÉRÊTS COURUS À PAYER					131 887	95 507
TOTAL	29 820 976	882 392	4 454 715	6 551 657	41 841 627	38 104 278

Dépôts de la clientèle au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES À VUE CRÉDITEURS	4 459 835	4 758 713	49 873 817	163 348 343	222 440 708	202 741 851
COMPTES D'ÉPARGNE			1 472	31 401 748	31 403 220	30 766 965
DÉPÔTS À TERME	72 764	3 643 389	4 412 059	16 745 790	24 874 002	25 308 133
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	170 758	764 388	10 359 947	3 564 554	14 859 647	14 709 420
INTÉRÊTS COURUS À PAYER					547 553	365 911
TOTAL	4 703 357	9 166 490	64 647 295	215 060 435	294 125 130	273 892 280

Titres de créance émis au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

NATURE TITRES	Date		Caractéristiques			Montant	Dont		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
	de jouissance	de l'échéance	Valeur Nominale Unitaire	Taux	Mode de remboursement		Entreprises liées	Autres apparentés	
CERTIFICATS DE DEPOTS	20/03/2020	25/03/2025	100	2,98%	IN FINE	450 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	07/09/2020	09/09/2024	100	2,39%	IN FINE	110 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	02/10/2020	02/10/2025	100	2,55%	IN FINE	100 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	01/02/2021	02/02/2026	100	2,41%	IN FINE	726 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	20/04/2021	20/04/2026	100	2,35%	IN FINE	1 125 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	15/03/2022	15/03/2024	100	2,10%	IN FINE	1 550 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	15/03/2022	15/03/2027	100	2,54%	IN FINE	503 500			
Total						4 564 500			

Détail des autres passifs au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

PASSIF	MONTANT AU 31/12/2023	MONTANT AU 31/12/2022
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS	264 009	31 008
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	4 239 330	4 073 264
CRÉDITEURS DIVERS	3 902 514	3 051 817
Sommes dues à l'Etat	1 145 840	856 968
Sommes dues aux organismes de prévoyance	96 585	87 985
Sommes diverses dues au personnel	687 806	609 861
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	6 273	6 000
Fournisseurs de biens et services	1 669 014	1 400 956
Divers autres créditeurs	296 996	90 047
COMPTES DE RÉGULARISATION	2 576 924	1 654 568
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	14 755	2 964
Comptes d'écarts sur devises et titres		
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc		
Charges à payer et produits constatés d'avance	940 773	992 668
Autres comptes de régularisation	1 621 395	658 936
TOTAL	10 982 777	8 810 657

Provisions au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

PROVISIONS	Encours 31/12/2022	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2023
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF SUR :	13 795 923	2 476 552	250 273	10 982	16 033 184
Créances sur les Établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	11 743 122	1 963 484	243 929	901	13 463 578
Titres de placement	23 290	516	363	-5 617	17 826
Titres de participation et emplois assimilés	1 978 284	512 552	5 981	5 616	2 490 471
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs	51 227			10 082	61 309
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	5 195 643	657 387	730 166	-1 062	5 121 801
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	853 585	113 928	150 840	-1 062	815 611
Provisions pour risques généraux	2 899 692	255 248	168 224		2 986 715
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	209 516	63 383	68 930		203 969
Provisions pour autres risques et charges	980 850	100 328	216 172		865 006
Provisions réglementées	252 000	124 500	126 000		250 500
TOTAL GÉNÉRAL	18 991 566	3 133 939	980 439	9 920	21 154 985

Subventions fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	OBJET ECONOMIQUE	MONTANT GLOBAL	MONTANT A FIN DEC 2022	UTILISATION DEC 2023	MONTANT A FIN DEC 2023
SUBVENTIONS					
FONDS PUBLICS AFFECTÉS					
FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE					
TOTAL					

NÉANT

Dettes subordonnées au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaaleur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant 2022 (en contrevaaleur KDH)	Montant 2023 (en contrevaaleur KDH)	Montant 2022 (en contrevaaleur KDH)	Montant 2023 (en contrevaaleur KDH)
MAD			2,97%	7 ANS		800 000				
MAD			3,32%	7 ANS		156 000				
MAD			3,57%	7 ANS		1 110 000				
MAD			3,63%	7 ANS		603 500				
MAD			3,69%	7 ANS		325 000				
MAD			3,59%	7 ANS		925 000				
MAD			3,62%	7 ANS		330 000				
MAD			2,97%	7 ANS		400 000				
MAD			2,97%	7 ANS		100 000				
MAD			2,79%	7 ANS		56 000				
MAD			2,81%	7 ANS		896 500				
MAD			2,66%	7 ANS		500 000				
MAD			3,74%	10 ANS		758 000				
MAD			3,88%	10 ANS		320 000				
MAD			4,52%	10 ANS		588 200				
MAD			4,75%	10 ANS		880 000				
MAD			5,48%	Perpétuelle		151 000				
MAD			5,63%	Perpétuelle		849 000				
MAD			5,98%	Perpétuelle		100 000				
MAD			5,23%	Perpétuelle		350 100				
MAD			5,38%	Perpétuelle		649 900				
MAD			5,43%	Perpétuelle		400 000				
MAD			5,74%	Perpétuelle		825 000				
MAD			5,48%	Perpétuelle		500 000				
MAD			5,73%	Perpétuelle		50 000				
MAD			4,61%	Perpétuelle		450 000				
MAD			5,31%	Perpétuelle		175 000				
MAD			4,58%	Perpétuelle		500 000				
MAD			4,75%	Perpétuelle		100 000				
MAD			3,82%	Perpétuelle		900 000				
MAD			5,17%	Perpétuelle		1 000 000				
MAD			5,13%	Perpétuelle		1 815 000				
MAD			6,28%	Perpétuelle		185 000				
TOTAL						17 748 200				

(1) cours BAM au 31/12/2023 - (2) éventuellement indéterminée - (3) se référer au contrat de dettes subordonnées

Capitaux propres au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2022	Affectation du résultat	Autres variations	31/12/2023
Écarts de réévaluation				420
Réserves et primes liées au capital	34 014 222	900 157		34 914 379
Réserve légale	215 141			215 141
Autres réserves	21 304 374	900 157		22 204 531
Primes d'émission, de fusion et d'apport	12 494 707			12 494 707
Capital	2 151 408			2 151 408
Capital appelé	2 151 408			2 151 408
Capital non appelé				
Certificat d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)	7 587 226			7 587 226
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Résultat net de l'exercice (+/-)	4 234 840	-4 234 840		5 146 252
TOTAL	47 988 116	-3 334 683		49 799 685

Engagements de financement et de garantie au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

ENGAGEMENTS	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	203 407 669	185 706 239
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	7 262 815	3 484 289
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer	532	532
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés	7 262 283	3 483 757
Engagements de financement en faveur de la clientèle	106 777 322	99 013 516
Crédits documentaires import	34 747 603	35 516 680
Acceptations ou engagements de payer	4 891 252	4 936 468
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés	67 138 467	58 560 368
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	20 217 377	22 058 723
Crédits documentaires export confirmés	701 177	679 891
Acceptations ou engagements de payer		
Garanties de crédits donnés	4 008 025	3 403 873
Autres cautions, avals et garanties donnés	15 508 175	17 974 959
Engagements en souffrance		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	69 150 155	61 149 711
Garanties de crédits donnés	15 361 282	10 941 841
Caution et garanties en faveur de l'administration publique	27 023 238	25 659 891
Autres cautions et garanties donnés	25 264 680	23 152 474
Engagements en souffrance	1 500 955	1 395 505
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	40 898 135	44 777 763
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Autres engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	40 466 967	44 369 529
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues	40 466 967	44 369 529
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	431 168	408 234
Garanties de crédits	431 168	408 234
Autres garanties reçues		

Engagements sur titres au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	Montant
Engagements donnés	6 834
Titres achetés à réméré	
Autres titres à livrer	6 834
Engagements reçus	
Titres vendus à réméré	
Autres titres à recevoir	

Opérations de change à terme et engagements sur produits dérivés au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Opérations de change à terme	76 814 548	72 957 437		
Devises à recevoir	23 713 520	24 625 604		
Dirhams à livrer	11 000 059	13 876 673		
Devises à livrer	27 132 513	22 032 823		
Dirhams à recevoir	14 968 456	12 422 337		
Dont swaps financiers de devises				
Engagements sur produits dérivés	52 602 133	42 483 453		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	7 797 410	9 124 320		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change				
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	24 171 059	25 065 849		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments				
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	20 633 664	8 293 284		

Valeurs et sûretés reçues et données en garantie au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées			
Autres titres		N/D	
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	13 650 085		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	13 650 085		

Ventilation des emplois et des ressources suivant la durée résiduelle au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	D ≤ 1mois	1mois < D ≤ 3mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 815 312	4 938 546	16 623 005	14 231 485	3 228 136	44 836 484
Créances sur la clientèle	24 797 819	21 997 466	47 413 813	84 781 213	67 960 404	246 950 715
Créances acquises par affacturage	4 327	2 100 986	602 392	5 504 767	693 993	8 906 465
Titres de placement	5 321	10 128	15 449	1 402 450		1 433 348
Titres d'investissement			4 253 912	10 555 256	2 181 553	16 990 721
TOTAL	30 622 779	29 047 126	68 908 571	116 475 171	74 064 086	319 117 733
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	22 099 404	4 090 680	11 187 697	3 009 148	1 454 698	41 841 627
Dettes envers la clientèle	39 648 332	8 276 726	32 211 727	48 647 848	165 340 497	294 125 130
Titres de créance émis		1 577 990	111 986	2 956 950		4 646 926
Emprunts subordonnés			12 306 189	3 546 898	2 052 001	17 905 088
TOTAL	61 747 736	13 945 396	55 817 599	58 160 844	168 847 196	358 518 771

- Les créances et les dettes à vue sont ventilées selon les lois et conventions d'écoulement adoptées par la banque

Ventilation du total de l'actif, du passif et de l'hors bilan en monnaies étrangères au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

BILAN	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF :	37 382 475	33 096 004
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	197 612	159 282
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	12 708 011	10 339 786
Créances sur la clientèle	4 026 055	8 256 573
Titres de transaction, de placement et d'investissement	8 657 591	2 612 148
Autres actifs	754 776	312 132
Titres de participation et emplois assimilés	11 038 430	11 416 083
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF:	17 157 142	18 266 714
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 663 520	9 524 437
Dépôts de la clientèle	8 425 246	8 659 347
Titres de créance émis		
Autres passifs	68 376	82 930
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Capital et réserves		
Provisions		
Report à nouveau		
Résultat net		
HORS BILAN :	102 103 573	105 057 498
Engagements donnés	72 678 461	74 098 780
Engagements reçus	29 425 112	30 958 718

Commissions sur prestations de service au 31 décembre 2023 (en milliers de dirhams)

COMMISSIONS	31/12/2023	31/12/2022
Commissions sur fonctionnement de comptes	219 104	201 843
Commissions sur moyens de paiement	1 154 957	1 007 410
Commissions sur opérations sur titres	50 423	51 313
Commissions sur titres en gestion et en dépôt	92 987	93 038
Commissions sur prestations de service sur crédit	190 336	154 176
Commissions sur ventes de produits d'assurance	176 926	153 560
Commissions sur autres prestations de service	501 229	491 897
TOTAL	2 385 962	2 153 237

Charges générales d'exploitation au 31 décembre 2023 (en milliers de dirhams)

CHARGES	31/12/2023	31/12/2022
Charge de personnel	2 498 613	2 352 366
Impôts et taxes	65 025	65 025
Charges externes	1 794 628	1 730 184
Autres charges générales d'exploitation	103 888	105 377
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	646 007	600 268
TOTAL	5 108 160	4 853 219

Concentration des risques sur un même bénéficiaire au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

NOMBRE DE BENEFICIAIRES	TOTAL ENGAGEMENTS
26	96 325 888

Marge d'intérêts au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023	31/12/2022
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	11 342 106	9 974 306
dont : Intérêts	10 940 698	9 664 545
Commissions sur engagements	401 408	309 761
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1 419 632	919 081
dont : Intérêts	1 358 552	850 275
Commissions sur engagements	61 080	68 806
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR TITRES DE CRÉANCE	573 977	329 480
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	13 335 715	11 222 867
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	2 337 792	1 657 840
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	1 118 903	567 014
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance	161 471	271 811
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS	3 618 166	2 496 665
MARGE D'INTÉRÊTS	9 717 549	8 726 202

Résultat des opérations de marché au 31 décembre 2023 (en milliers de dirhams)

PRODUITS ET CHARGES	31/12/2023	31/12/2022
+ Gains sur les titres de transaction	2 753 000	1 506 735
- Pertes sur les titres de transaction	646 504	1 499 831
Résultat des opérations sur titres de transaction	2 106 496	6 904
+ Plus value de cession sur titres de placement		12 030
+ Reprise de provisions sur dépréciation des titres de placement	363	4 398
- Moins value de cession sur titres de placement		
- Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	516	593
Résultat des opérations sur titres de placement	-153	15 835
+ Gains sur opérations de change virement	1 523 566	1 370 930
+ Gains sur opérations de change billets	154 241	164 238
- Pertes sur opérations de change virement	577 339	281 037
- Pertes sur opérations de change billets	81 064	76 003
Résultat des opérations de change	1 019 404	1 178 128
+ Gains sur les produits dérivés de taux d'intérêt	151 112	648 791
+ Gains sur les produits dérivés de cours de change	78 208	135 188
+ Gains sur les produits dérivés d'autres instruments	74 324	151 368
- Pertes sur les produits dérivés de taux d'intérêt	436 339	6 190
- Pertes sur les produits dérivés de cours de change	34 300	
- Pertes sur les produits dérivés d'autres instruments	66 868	98 971
Résultat des opérations sur les produits dérivés	-233 863	830 186

Produits sur titres de propriété au 31 décembre 2023 (en milliers de dirhams)

CATÉGORIE DES TITRES	31/12/2023	31/12/2022
Titres de placement		
Titres de participation et emplois assimilés	2 110 809	2 035 905
TOTAL	2 110 809	2 035 905

Autres produits et charges au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES		
	31/12/2023	31/12/2022
Autres produits bancaires	4 735 794	3 994 962
Autres charges bancaires	3 582 773	3 503 930
TOTAL	1 153 021	491 032
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE		
	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation non bancaire	77 967	64 805
Charges d'exploitation non bancaire		1 174
TOTAL	77 967	63 631
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	3 385 962	2 771 877
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	873 473	429 894
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS		
	31/12/2023	31/12/2022
Produits non courants	136 744	129 794
Charges non courantes	634 847	506 501

Passage du résultat net comptable au résultat net fiscal au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

INTITULES	Montant	Montant
I - RÉSULTAT NET COMPTABLE	5 146 252	
. Bénéfice net	5 146 252	
. Perte nette		
II - RÉINTÉGRATIONS FISCALES	3 046 296	
1- Courantes	3 046 296	
- Impôt sur les sociétés	2 178 066	
- Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par les provisions	16 568	
- Dotations aux provisions pour risques généraux	255 248	
- Dotations pour pensions de retraite et obligations similaires	63 383	
- Autres dotations aux provisions	168 224	
- Charges exceptionnelles non déductibles	3 389	
- Contribution Sociale de Solidarité	234 039	
- Contribution Séisme	124 500	
- Cadeaux personnalisés	2 879	
2- Non courantes		
III - DÉDUCTIONS FISCALES		2 422 837
1- Courantes		2 422 837
- Abattement 100 % sur les produits de participation		2 059 683
- Reprise de provisions pour pensions de retraite et obligations similaires		68 930
- Reprise de provisions pour risques généraux		168 224
- Autres reprises de provisions		126 000
2- Non courantes		
TOTAL	8 192 548	2 422 837
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL		5 769 711
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		5 769 711
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
VI - RESULTAT NET FISCAL		5 769 711
. Bénéfice net fiscal (A - C)		5 769 711
OU		
. Déficit net fiscal (B)		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
. Exercice n-1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

Détermination du résultat courant après impôts au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

I DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	MONTANT
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	7 822 421
Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	868 231
Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	2 422 838
Résultat courant théoriquement imposable (=)	6 267 814
Impôt théorique sur résultat courant (-)	2 366 100
Résultat courant après impôts (=)	5 456 321
II INDICATIONS DU RÉGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYÉS PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LÉGALES SPÉCIFIQUES	

Détail de la taxe sur la valeur ajoutée au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

NATURE	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde fin d'exercice
	1	2	3	(1+2-3=4)
A TVA collectée	149 348	1 640 126	1 623 543	165 932
B TVA à récupérer	226 863	685 351	606 738	305 476
Sur charges	60 991	475 150	467 744	68 397
Sur immobilisations	165 872	210 201	138 994	237 078
C TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	-77 515	954 775	1 016 805	-139 544

Répartition du capital social au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
A- ACTIONNAIRES MAROCAINS				
* AL MADA	60, RUE D'ALGER, CASABLANCA	100 135 387	100 135 387	46,5%
* OPCVM ET AUTRES DIVERS ACTIONNAIRES	*****	40 586 788	44 909 245	20,9%
* GROUPE MAMDA & MCMA	16 RUE ABOU INANE RABAT	13 222 621	10 457 212	4,9%
* RÉGIME COLLECTIF D'ALLOCATION ET DE RETRAITE	Hay Riad - B P 20 38 - Rabat Maroc	12 710 762	11 528 117	5,4%
* Wafa ASSURANCE	1 RUE ABDELMOUMEN CASA	13 602 015	13 602 015	6,3%
* CIMR	BD ABDELMOUMEN CASA	8 850 987	8 850 987	4,1%
* PERSONNEL DE LA BANQUE	*****	5 308 859	4 892 309	2,3%
* CAISSE MAROCAINE DE RETRAITE	AVENUE AL ARAAR, BP 2048, HAY RIAD, RABAT	5 593 077	5 635 314	2,6%
* RMA WATANIYA	83 AVENUE DES FAR CASA	2 049 754	2 049 664	1,0%
* CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION	140 PLACE MY EL HASSAN RABAT	1 393 091	1 393 091	0,6%
* AXA ASSURANCES MAROC	120 AVENUE HASSAN II CASA	719 244	719 244	0,3%
B - ACTIONNAIRES ÉTRANGERS				
*SANTUSA HOLDING	AVND CANTABRIA S/N 28660 BOADILLA DEL MONTE MADRID ESPAGNE	10 968 254	10 968 254	5,1%
TOTAL		215 140 839	215 140 839	100%

Affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice au 31 décembre 2023

(en milliers de dirhams)

	Montant	Montant
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats
Report à nouveau	7 587 226	Réserve légale
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes
Résultat net de l'exercice	4 234 840	Autres affectations
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau
Autres prélèvements		
TOTAL A	11 822 066	TOTAL B
		11 822 066

Réseau au 31 décembre 2023

(En nombre)

RÉSEAU	31/12/2023	31/12/2022
Guichets permanents	928	957
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	1 499	1 537
Succursales et agences en Europe	46	46
Bureaux de représentation Europe et Moyen Orient	6	6

Effectifs au 31 décembre 2023

(En nombre)

EFFECTIFS	31/12/2023	31/12/2022
Effectifs rémunérés	8 051	8 094
Effectifs utilisés	8 051	8 094
Effectifs équivalent plein temps	8 051	8 094
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	5 093	4 930
Employés (équivalent plein temps)	2 958	3 164
dont effectifs employés à l'étranger	57	55

Comptes de la clientèle au 31 décembre 2023

(En nombre)

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes courants	324 382	298 098
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	978 108	944 280
Autres comptes chèques	3 974 452	3 553 429
Comptes d'affacturage	862	854
Comptes d'épargne	1 244 527	1 193 909
Comptes à terme	11 400	12 094
Bons de Caisse	2 727	2 720
Autres comptes de dépôts	2 912 603	2 489 637
TOTAL	9 449 061	8 495 021

Avia Business Center
Boulevard Sidi Abdellah Cherif
Casablanca - Maroc

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISoire
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire d'ATTIJARIWafa BANK comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 67.704.773, dont un bénéfice net de KMAD 5.146.252, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'ATTIJARIWafa BANK arrêtés au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 27 février 2024

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

Abdou Souleye DIOP
Associé

Deloitte Audit

Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C, Tour Ivoire 3, 3^{ème} étage
La Marina - Casablanca

DELOITTE AUDIT

Sakina BENSOUA KORACHI
Associée